



Convention pluriannuelle d'objectifs

(2025-2028)





**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des affaires culturelles

PROJET DE CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS

LES SCENES DU JURA-SCENE NATIONALE

ANNÉES 2025 – 2026 – 2027 - 2028

VU le règlement de l'Union européenne (UE) n° 651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, publié au Journal officiel de l'Union Européenne du 26 juin 2014, notamment son article 53 ;

VU le régime cadre exempté de notification n° SA.111666 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2024-2026 ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;

VU la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 ;

VU le décret n° 2025-135 du 14 février 2025 pris en application de l'article 44 de la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 au titre de la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 ;

VU le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat ;

VU le décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2017 ;

VU l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges, relatif au label « Scènes nationales » ;

VU la circulaire du 15 janvier 2018 relative aux modalités d'application du dispositif de labellisation et au conventionnement durable dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques ;

VU le plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) du ministère de la Culture dans le spectacle vivant présenté le 25 novembre 2021 et dans les arts visuels le 14 février 2022 ;

VU le guide d'orientation et d'inspiration pour la transition écologique du ministère de la Culture ;

VU le décret du 10 octobre 2024 portant nomination de M. Paul MOURIER, préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, préfet de la Côte-d'Or ;

VU l'arrêté ministériel du 4 janvier 2021 nommant Mme Aymée ROGÉ, directrice régionale des affaires culturelles de la région Bourgogne-Franche-Comté, à compter du 1^{er} février 2021 ;

VU l'arrêté ministériel du 13 janvier 2025 renouvelant Mme Aymée ROGÉ, directrice régionale des affaires culturelles de la région Bourgogne-Franche-Comté à compter du 1^{er} février 2025 ;

VU l'arrêté préfectoral n°24-300 BAG du 28 octobre 2024 portant délégation de signature à Mme Aymée ROGÉ, directrice régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté et la subdélégation de la directrice régionale aux agents de la D.R.A.C. Bourgogne-Franche-Comté ;

VU la délibération du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté réuni en commission permanente le XXX ;

VU la délibération du Conseil départemental du Jura, réuni en commission permanente, le XXX;

VU la délibération du Conseil communautaire d'Espace communautaire Lons agglomération, le XXX ;

VU la délibération du Conseil communautaire du Grand Dole, le XXX ;

VU la délibération du Conseil communautaire de Champagnole Nozeroy Jura, le XXX ;

VU la délibération du Conseil communautaire de Porte du Jura, le XXX ;

VU la délibération du Conseil communautaire de Arbois Poligny Salins Cœur du Jura, le XXX ;

VU la délibération du Conseil municipal de la Ville de Lons-le-Saunier, le XXX ;

VU la délibération du Conseil municipal de la Ville de Dole, le XXX ;

VU la délibération du Conseil municipal des Hauts de Bienne, le XXX ;

VU la délibération du Conseil municipal de la Ville de Poligny, le XXX ;

VU la délibération du Conseil municipal de la Ville de Salins-les-Bains, le XXX ;

Entre

D'une part,

L'État – Ministère de la Culture, représenté par Monsieur Paul MOURIER, Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, Préfet de la Côte-d'Or, désigné sous le terme « l'État »,

La Région Bourgogne-Franche-Comté, représentée par sa présidente, Madame Marie-Guite DUFAY, désignée sous le terme « la Région »,

Le Conseil départemental du Jura, représenté par son président, Monsieur Gérôme FASSET, désigné sous le terme « le Département »,

La Communauté d'agglomération Espace communautaire Lons agglomération (ECLA), représentée par son président, Monsieur Claude BORCARD, dûment habilité par le Conseil communautaire du 16 juillet 2020,

La Communauté d'agglomération du Grand Dole, représentée par son président, Monsieur Jean-Pascal FICHERE, dûment habilité par le Conseil communautaire du 15 juillet 2020,

La Communauté de communes de Champagnole Nozeroy Jura, représentée par son président, Monsieur Rémy HUGON, dûment habilité par le Conseil communautaire du 16 juillet 2020,

La Communauté de communes de Porte du Jura, représentée par son président, Monsieur Christian BUCHOT, dûment habilité par le Conseil communautaire du 13 mai 2024,

La Communauté de communes de Arbois Poligny Salins Cœur du Jura, représentée par son président, Monsieur Dominique BONNET, dûment habilité par le Conseil communautaire du 16 juillet 2020,

La Ville de Lons-le-Saunier, représentée par son maire, Monsieur Jean-Yves RAVIER, dûment habilité par le Conseil municipal du 4 juillet 2020,

La Ville de Dole, représentée par son maire, Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX, dûment habilité par le Conseil municipal du 25 mai 2020,

La Commune des Hauts de Bienne, représentée par son maire, Monsieur Laurent PETIT, dûment habilité par le Conseil municipal du 26 mai 2020,

La Ville de Poligny, représentée par son maire, Monsieur Dominique BONNET, dûment habilité par le Conseil municipal du 27 mai 2020,

La Ville de Salins-les-Bains, représentée par son maire, Monsieur Michel CETRE, dûment habilité par le Conseil municipal du 3 juillet 2020,

Désignés ensemble sous le terme « les partenaires publics »

Et

d'autre part,

Les Scènes du Jura – Scène nationale, dont le siège social est situé au Théâtre de Lons-le-Saunier, 4 rue Jean Jaurès, 39 000 Lons-le-Saunier, représenté par sa présidente, Madame Claire CHATON-AUBEY, dûment mandatée, ci-après désigné sous le terme « Les Scènes du Jura » ou « le bénéficiaire ».

N° SIRET : 413 401 373 00019

Licences : L.D.19.405

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Considérant que Les Scènes du Jura est titulaire du label « Scène nationale » ;

Considérant le projet artistique et culturel des Scènes du Jura initié et conçu par Monsieur Cédric FASSET, son directeur et son équipe pour les années 2025-2028, conforme à son objet statutaire, figurant en annexe I ;

Considérant la volonté de l'État concernant l'inscription des valeurs, objectifs et actions du bénéficiaire dans l'esprit de la déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle, ainsi que dans celle de Fribourg concernant les Droits culturels ;

Considérant la détermination des Scènes du Jura de s'inscrire dans une politique d'intérêt général en appui à la création, la diffusion et l'accompagnement de projets artistiques ; de favoriser l'émergence et l'innovation ; de tenir sa place dans le développement local et l'attractivité du territoire ; de permettre l'accessibilité au plus grand nombre ; de favoriser le lien social ;

Considérant la volonté des Scènes du Jura de s'inscrire pleinement dans l'éthique de l'éducation artistique et culturelle pour tous, et notamment pour les enfants et les jeunes ;

Considérant la mise en œuvre d'un programme spécifique dans le domaine de l'éducation artistique et de l'action culturelle, dans un esprit de démocratisation artistique ;

Considérant la volonté de l'État d'apporter une attention particulière aux territoires les moins pourvus, ceux relevant de la politique de la ville comme ceux du monde rural, dans le cadre d'une clause de solidarité territoriale ;

Considérant que le projet artistique et culturel ci-après présenté par les Scènes du Jura participe de cette politique ;

Considérant la volonté de la Région Bourgogne-Franche-Comté de placer les structures de diffusion labellisées au cœur de son action et considérant que ses acteurs contribuent au développement et au maillage culturel des territoires, à l'élargissement des publics par l'accueil de spectacles de qualité, au soutien à la production artistique régionale et au développement d'actions de sensibilisation auprès des publics spécifiques ;

Considérant que la structure répond aux exigences du règlement d'intervention 53.11, et s'engage à respecter les critères suivants :

- 10% des coproductions consacrées aux spectacles des compagnies régionales
- 15% des spectacles programmés par saison produits par des compagnies régionales
- Minimum 100 jours de mise à disposition des plateaux pour les compagnies régionales sur le temps d'un mandat de direction
- Mise en place d'une stratégie d'élargissement et de renouvellement des publics en particulier par le développement d'actions d'éducation artistique et culturelle partenariale et d'action en direction des publics spécifiques sur un territoire élargi
- Implication dans les réseaux professionnels régionaux
- Participation à la réunion annuelle des scènes labellisées abordant notamment l'accompagnement et la production des compagnies régionales

Considérant l'engagement de la structure à rendre compte de son activité à la Région par la transmission d'un bilan annuel détaillé, à fournir à la fin de chaque année civile, exposant les actions et résultats obtenus dans le cadre de la convention.

Le Conseil départemental du Jura Considérant que Les Scènes du Jura ont su proposer, dès leur premier contrat d'objectifs et de moyens en tant que scène nationale, une programmation artistique riche et diverse, reflet de toutes les facettes de la création contemporaine dans le domaine des arts vivants,

Considérant par ailleurs que le projet « Faire corps » de Cédric Fassenet a su trouver, dans un souci de pluridisciplinarité avec une prédilection pour les formes hybrides, le bon équilibre entre productions nationales, projets artistiques implantés en région, spectacles grand public ou d'accès plus difficile, en favorisant la proximité du spectateur avec la création et les artistes,

Considérant également le succès du travail de médiation déployé par l'équipe de la Scène nationale au cœur d'un département rural, qui nécessite une très forte implication au quotidien pour parvenir à un bon fonctionnement en réseau de cette scène multi-sites,

Considérant en outre la volonté de la direction de la Scène nationale de développer le lien social et la convivialité, de favoriser les temps de partage artistique, de renforcer la coopération avec les structures culturelles jurassiennes et d'ancrer les actions plus profondément dans les territoires,

Considérant, enfin, le vaste travail d'éducation artistique et culturelle engagé auprès de la jeunesse jurassienne et plus particulièrement la réussite de l'opération « Le théâtre, c'est (dans ta) classe » emblématique d'un partenariat ambitieux en direction du public des collégiens,

La Communauté d'agglomération Espace communautaire Lons agglomération et la Ville de Lons-le-Saunier considérant que le projet mené depuis sa création par SDJ a su pleinement répondre à un enjeu de développement culturel territorial en élargissant l'offre à de nouveaux territoires comme à de nouveaux publics, en adaptant un cahier des charges national conçu pour un théâtre de grande ville à notre territoire rural, en renforçant une offre adaptée au plus près des habitants et de leurs lieux de vie, ce dont la communauté d'agglomération ECLA est particulièrement fière.

Considérant qu'il convient de poursuivre cette offre.

Considérant qu'ECLA adhère complètement aux modes de collaboration entre artistes et population construits au fil des années.

Considérant qu'ECLA approuve le partenariat éducatif engagé avec les collèges et lycées et souhaite une participation de SDJ au dispositif PEACE mis en place avec les écoles primaires.

Considérant en outre que SDJ a su proposer des moyens pour participer à la transition écologique, en mettant des transports en commun à disposition des spectateurs, en profitant des tournées sur des secteurs environnant le Jura via une collaboration avec d'autres scènes nationales, en veillant à la valorisation des déchets, en favorisant les économies de déplacement pour son personnel.

Considérant qu'ainsi SDJ adopte un fonctionnement vertueux et respectueux d'une utilisation rigoureuse des financements publics, qu'il convient de poursuivre.

Considérant également que SDJ doit continuer de proposer une tarification propice à l'accessibilité de tous les publics.

Considérant enfin que le théâtre, structure phare de la ville de Lons et de son agglomération, doit rester ouvert et en lien avec les acteurs locaux de la culture et les acteurs de la culture locale

La Communauté d'agglomération du Grand Dole et de la Ville de Dole considérant que Les Scènes du Jura sont un outil de mutualisation des moyens et de maintien d'une offre artistique dense, aspire à ce que l'activité de la scène nationale continue à comporter une spécificité propre au bassin de vie dolois (le Théâtre Municipal ; la Fabrique ; la Commanderie ; les salles des communes du Grand Dole ; les événements culturels tel Cirque & Fanfares) et rayonne sur l'ensemble des communes de son territoire en prenant en compte les nouveaux outils de l'Agglomération tels la Micro-Folie, les spectacles de petite forme ... ;

Considérant que le Grand Dole reprend à son compte les attendus de la Ville de Dole : que le théâtre municipal soit pleinement considéré comme un théâtre de ville, un théâtre dans la ville, incarné par une direction qui pense sa programmation, tant dans sa diversité que par son rythme, au regard de son bassin de vie ;

Considérant que le Théâtre de Dole est un théâtre dit « à l'italienne » avec une scénographie, un rapport public/scène et des qualités acoustiques propres à ce type de lieu, qu'il dispose d'une fosse d'orchestre, le Grand Dole attend de la direction de la scène nationale qu'elle prenne totalement en considération ces caractéristiques dans son projet tant en termes de création que de diffusion : les formes théâtrales et lyriques seront pensées, créées et programmées pour le lieu ;

Considérant que ces choix devront naturellement servir à une mise en réseau des théâtres à l'italienne de la région (Lons-le Saunier ; Gray ; Montbéliard ; Nevers ; Autun ; Semur-en-Auxois ; Besançon ; etc.) et de la région suisse frontalière (Bienne ; La Chaux-de-Fonds ; etc.), voire au-delà ;

La Communauté de communes de Champagnole Nozeroy Jura considérant son caractère rural, souhaite que la scène nationale poursuive le déploiement de son action sur l'ensemble de son territoire ;

Considérant que l'intercommunalité bénéficie de différentes salles de spectacles sur son territoire pouvant être utilisées (L'Oppidum à Champagnole, le théâtre Charles Vauchez à Censeau et la salle Charles Lecoultré à Foncine-le-Haut), ces équipements complètent une offre diversifiée avec des salles communales maillant le territoire, et des centres-bourgs historiques propices aux propositions de spectacles de plein-air ;

Considérant la présence de nombreuses troupes de théâtre amateur et de médiathèques, la Communauté de communes compte sur la Scène nationale pour apporter son expertise et son professionnalisme afin de développer une offre culturelle adaptée au territoire, mais également se faire force de conseils aux pratiquants amateurs.

La Communauté de communes de Porte du Jura considérant qu'elle est engagée dans un programme culturel reposant sur de nombreux axes de développement (lecture publique, spectacle vivant, musique, cinéma, arts plastiques, patrimoine historique) et porte une attention particulière au jeune public ainsi qu'à l'accessibilité géographique et à la diversité des propositions artistiques et culturelles sur son territoire ;

Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté

Hôtel Chartraire de Montigny - 39-41 rue Vannerie - BP 10578 - 21005 Dijon Cedex

Tél. 03 80 68 50 50

www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Bourgogne-Franche-Comte

Considérant la volonté de la Communauté de communes Porte du Jura de maintenir une ambition culturelle forte pour son territoire et d'encourager les pratiques artistiques et culturelles, elle reconnaît le travail des Scènes du Jura au niveau de la diffusion des arts dans les territoires ruraux et sa capacité à intervenir dans l'éducation artistique et culturelle ainsi qu'à celui de l'animation culturelle du territoire ;

Considérant que Les Scènes du Jura sont un des acteurs incontournables du paysage culturel jurassien, notamment en raison de sa labellisation « Scène Nationale », de la qualité de ses propositions artistiques et culturelles ainsi que de sa compréhension des spécificités du territoire local, la Communauté de communes Porte du Jura souhaite poursuivre son partenariat avec cette structure. La collectivité sera vigilante à la concordance de ses ambitions vis-à-vis des actions portées par Les Scènes du Jura.

La Communauté de communes de Arbois Poligny Salins Cœur du Jura et des villes de Poligny et de Salins-les-Bains considérant que la culture est un outil de promotion sociale et d'équité territoriale ;

Considérant que, par sa politique culturelle, la CCAPS vise à favoriser le développement d'une offre culturelle et artistique de qualité et diversifiée sur l'ensemble du territoire, ainsi que son meilleur accès à tous en s'appuyant principalement sur :

Son réseau de médiathèques communautaires à Arbois, Poligny et Salins-les-Bains ;
Son école de musique sur deux sites à Arbois et Poligny ;

La Scène de Musiques Actuelles Le Moulin de Brainans gérée par l'association Promodéjel ;

A noter qu'une convention territoriale de développement culturel 2024-2026 a été signée avec l'Etat, pour donner une image cohérente du projet culturel communautaire, mieux irriguer le territoire de ses actions, notamment vis-à-vis d'un public éloigné, impliquer ses habitants dans leur « itinéraire culturel personnel » ...

Le partenariat de la communauté de communes, des villes de Poligny et de Salins-les-Bains avec les Scènes du Jura s'inscrit dans cette dynamique pour l'organisation de spectacles. Les collectivités seront attentives à ce que cette offre culturelle soit adaptée à leur territoire et permette une collaboration active avec les associations, artistes et compagnies locales.

La Commune des Hauts de Bienne Considérant que Les Scènes du Jura sont un des acteurs incontournables du paysage culturel jurassien notamment depuis sa labélisation « scène nationale », cette reconnaissance au plus haut niveau conforte les élus des Hauts de Bienne à poursuivre leur partenariat avec les Scènes du Jura, gage de qualité et de professionnalisme de l'ensemble de la structure ;

Considérant que les élus locaux sont sensibles, tout en restant très vigilants, à la capacité d'adaptation des Scènes du Jura aux réalités locales en termes de choix de spectacles, cette faculté permettant un vrai accompagnement des représentants municipaux dans leur mission de proposer une programmation culturelle de qualité et en phase avec le public des Hauts de Bienne ;

Considérant que la commune des Hauts de Bienne valide l'ouverture des Scènes du Jura à toutes les disciplines du spectacle vivant, son action en milieu scolaire et sa volonté affichée de rendre la culture accessible et visible par tous ;

Considérant que l'ambition de la municipalité est de coordonner et mettre en valeur tout le travail culturel, bien souvent réalisé par des bénévoles passionnés, la commune des Hauts de Bienne désire s'appuyer sur l'expérience et la compétence reconnue des Scènes du Jura pour atteindre cet objectif ; entre autres termes, il s'agit bien de tisser une coopération forte entre toutes les structures, une coopération profitable à tous et tout particulièrement à la population locale dans son ensemble, par l'organisation de 3 spectacles minimum par an sur la commune des Hauts de Bienne, et plutôt sur les fins de semaine;

Considérant que, pour ce faire, la commune des Hauts de Bienne entend poursuivre le développement culturel de la ville à travers des actions de sensibilisation/formation de tous les publics présents sur son territoire, notamment vers les jeunes générations, il apparaît important à l'ensemble des conseillers municipaux des Hauts de Bienne de poursuivre et même renforcer l'action culturelle vers le public préadolescent et adolescent, notamment en

direction du Lycée Victor Bérard en tissant de vrais liens pédagogiques en matière culturelle avec cet établissement, en adaptant le calendrier de programmation favorisant la venue aux spectacles des lycéens, et par exemple la prise d'initiative de la jeunesse, par une action de médiation culturelle par an.

Considérant que toutes ces ambitions complètent les propositions émanant, entre autres, des acteurs locaux qui animent la ville aujourd'hui et l'animeront demain, les élus locaux encouragent un partenariat fort, constructif et voire d'expertise entre les Scènes du Jura et ces structures locales (institutionnelles ou associatives) dont l'action favorise le lien social, le vivre ensemble, l'éducation des jeunes populations et poursuit l'objectif d'attirer un public de plus en plus nombreux ;

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet d'établir le cadre contractuel entre Les Scènes du Jura, titulaire du label « Scène nationale », et les partenaires publics pour la mise œuvre du projet artistique et culturel et de définir les modalités de son évaluation au travers des objectifs concrets.

Par la présente convention, Les Scènes du Jura s'engagent, à leur initiative et sous leur responsabilité, à mettre en œuvre le projet artistique et culturel conforme à son objet statutaire dans le cadre de son projet global d'intérêt général.

Le projet conçu par son directeur et approuvé par le conseil d'administration est précisé en annexe I à la présente convention. Il est décliné en programme pluriannuel d'activité qui en précise les orientations et projets.

La présente convention fixe :

- la mise en œuvre concrète du projet artistique et culturel ;
- les modalités de financement et les relations avec ses partenaires institutionnels ;
- les conditions de suivi et d'évaluation du projet.

Les partenaires publics contribuent financièrement au fonctionnement général et à la réalisation du projet artistique et culturel. Ils n'attendent aucune contrepartie directe de cette contribution.

ARTICLE 2 – MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL

Le projet est mis en œuvre selon la présente convention et ses annexes.

Un bilan régulier en est fait dans le cadre des réunions de gouvernance de l'établissement et le cas échéant de comités de suivi spécifiques.

Dans le cas où un groupe d'amateurs participerait à des représentations, le bénéficiaire s'engage à conclure une convention avec lui et à procéder à une télé déclaration selon la réglementation en vigueur (article 32 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ; décret n° 2017-1049 du 10 mai 2017 relatif à la participation d'amateurs à des représentations d'une œuvre de l'esprit dans un cadre lucratif et arrêté du 25 janvier 2018 pris en application du décret).

ARTICLE 3 – DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est conclue pour une durée de quatre ans, soit du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2028.

ARTICLE 4 – CONDITIONS ET DÉTERMINATION DU COÛT DU PROJET

4.1 Le coût total du projet sur la durée de la convention est évalué 12 245 043€ conformément aux budgets prévisionnels figurant en annexe III et aux règles définies à l'article 4.3 ci-dessous.

4.2 Les coûts annuels admissibles du projet artistique et culturel des Scènes du Jura sont fixés en annexe III à la présente convention ; ils prennent en compte tous les produits et recettes affectés au projet.

4.3 Les coûts qui peuvent être pris en considération comprennent tous les coûts occasionnés par la mise en œuvre du projet et notamment :

- tous les coûts directement liés à la mise en œuvre du projet qui :
 - respectent les conditions de coûts admissibles définies au paragraphe 5 de l'article 53 du règlement (UE) visé, telles que listées en annexe III ;
 - sont liés à l'objet du projet et sont évalués en annexe III ;
 - sont nécessaires à la réalisation du projet ;
 - sont raisonnables selon le principe de bonne gestion ;
 - sont engendrés pendant le temps de la réalisation du projet ;
 - sont dépensés par Le bénéficiaire ;
 - sont identifiables et contrôlables ;

4.4 Lors de la mise en œuvre du projet, le bénéficiaire peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de son budget prévisionnel à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du projet et qu'elle ne soit pas substantielle au regard du coût total estimé éligible mentionné à l'article 4.1.

Le bénéficiaire notifie ces modifications aux partenaires publics par écrit dès qu'elles sont évaluées et en tout état de cause avant le 1^{er} juillet de l'année en cours.

Le versement du solde annuel des subventions tel qu'il est prévu dans les conventions bilatérales détaillées ne pourra intervenir qu'après acceptation expresse par les partenaires publics de ces modifications.

4.5 Le financement public prend en compte, le cas échéant, un excédent raisonnable constaté dans le compte rendu financier. Cet excédent ne peut être supérieur à 20 % du total des coûts annuels éligibles du projet effectivement supporté.

ARTICLE 5 – CONDITIONS DE DÉTERMINATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

La détermination et les modalités des versements des contributions financières des parties à la présente convention au bénéficiaire pour la réalisation de son projet artistique et culturel sont fixées dans des conventions bilatérales passées entre le bénéficiaire et chacune des parties à la présente convention.

Il est précisé qu'au titre du règlement (UE) de la commission du 17 juin 2014 visé, les partenaires publics contribuent financièrement au projet visé à l'article 1^{er} de la présente convention.

La contribution des partenaires publics est une aide au fonctionnement qui sera détaillée à l'annexe III de la présente convention et prendra la forme d'une subvention. Les partenaires publics n'en attendent aucune contrepartie directe.

À ces subventions de fonctionnement peuvent s'ajouter des subventions affectées à une activité spécifique ou à l'investissement. Ces subventions feront l'objet de conventions spécifiques entre le bénéficiaire et la collectivité ou l'État.

Le bénéficiaire entend s'efforcer d'obtenir des soutiens financiers auprès d'autres collectivités territoriales ou d'organismes publics ou privés lui permettant d'accroître et de développer ses activités.

ARTICLE 6 – AUTRES ENGAGEMENTS

6.1 le bénéficiaire informe sans délai les partenaires publics de toute modification de son identification et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

6.2 En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe les partenaires publics sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

6.3 le bénéficiaire s'engage à faire figurer de manière lisible l'identité visuelle des partenaires signataires de la présente convention, ainsi que le nom du label dont il bénéficie sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention.

6.4 le bénéficiaire déclare ne pas être bénéficiaire d'aide illégale et incompatible soumise à obligation de remboursement en vertu d'une décision de l'Union européenne.

6.5 Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre le plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) en :

- se conformant aux obligations légales en matière de prévention contre le harcèlement et les violences à caractère sexuel ;
- formant dès l'année de signature de la présente convention les cadres de la structure et les personnes référentes ;
- sensibilisant formellement les équipes et organisant la prévention des risques ;
- créant un dispositif interne de signalement efficace, traitant chaque signalement reçu ;
- mettant en place un suivi et une évaluation des actions en matière de lutte contre les VHSS.

6.6 Le bénéficiaire, lorsqu'il est détenteur d'un récépissé de déclaration d'entrepreneur de spectacles vivants valant licence en application de l'article L. 7122-3 du code du travail et s'il est responsable de la billetterie de tout ou partie de ses spectacles, met à disposition de l'administration les informations de billetterie, grâce à l'outil de remontée SIBIL (système d'information billetterie), dans les conditions prévues par l'article 48 de la loi LCAP du 7 juillet 2016 et le décret du 9 mai 2017 précités.

6.7 Le bénéficiaire s'implique dans le déploiement du Pass Culture (volet collectif et individuel) afin de favoriser l'accès des jeunes du territoire aux arts et à la culture et d'encourager leurs pratiques artistiques et culturelles. Le bénéficiaire se mobilise pour proposer des offres et informer les jeunes bénéficiaires de son utilisation.

6.8. au choix :

Le bénéficiaire est soumis au Cadre d'action et de coopération pour la transition écologique, téléchargeable sur le site du Ministère de la culture :

<https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/transition-ecologique/le-cadre-d-action-et-de-cooperation-pour-la-transformation-ecologique>

Il doit à ce titre mettre en œuvre l'engagement méthodologique et les [nombre] engagements thématiques suivants, pour lesquels il doit mobiliser les différents leviers mentionnés et faire état, en fin de convention, des actions réalisées dans ce but :

- engagement n°1 – La mobilité durable des publics et des usagers
- engagement n°2 – La circulation des professionnels et des œuvres
- engagement n°4 – L'Alimentation responsable

Les engagements pris par le bénéficiaire sont formalisés dans un plan d'action. Le bénéficiaire s'engage à transmettre un bilan annuel de la réalisation de ces actions.

ARTICLE 7 – SANCTIONS

7.1 En cas de retard dans l'exécution ou d'inexécution de la convention par le bénéficiaire, ou en cas de modification substantielle et unilatérale de celle-ci, sans l'accord écrit des partenaires publics, ces derniers peuvent ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre des conventions bilatérales prises en application de l'article 5, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par le bénéficiaire et après avoir préalablement entendu ses représentants.

7.2 Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte-rendu financier mentionné dans les conditions précisées dans les conventions bilatérales prises en application de l'article 5 peut entraîner la suppression de l'aide. Tout refus de communication des comptes peut entraîner également la suppression de l'aide.

7.3 Les partenaires publics informent le bénéficiaire de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique avec accusé de réception.

ARTICLE 8 – MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

8.1 L'application de la présente convention fera l'objet d'un suivi régulier dans le cadre du Conseil d'administration en présence de la direction artistique du bénéficiaire et des représentants des collectivités publiques signataires.

8.2 Le Conseil d'administration est chargé de l'examen et du suivi des missions inscrites au titre de la présente convention. Il examine en particulier :

- la mise en œuvre progressive des objectifs définis à l'annexe II de la présente convention ;
- l'état d'exécution du budget analytique de l'année en cours et l'élaboration du budget prévisionnel pour l'exercice suivant (annexe III) ;
- la réalisation du programme d'action de l'année venant de s'achever, ainsi que les orientations de l'année à venir ;
- le bilan financier de l'année écoulée, et les comptes consolidés du bénéficiaire

8.3 L'évaluation porte sur la réalisation du projet artistique et culturel et sur sa conformité au regard du cahier des missions et des charges du label. Les partenaires publics procèdent à une évaluation de la réalisation du projet auquel ils ont apporté leur concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif. Les indicateurs, inscrits au titre de la présente convention, définis par les parties, contribuent au suivi annuel puis à l'évaluation finale de la réalisation de la convention. Les indicateurs ne sont qu'une partie de l'évaluation qui fait toute sa place à l'analyse de la qualité et de tous les aspects de l'impact des activités du bénéficiaire.

8.4 De préférence un an avant l'expiration de la présente convention, et au plus tard six mois la direction du bénéficiaire présente aux partenaires publics une auto-évaluation de la mise en œuvre du projet artistique et culturel sur la base du cahier des charges. Celle-ci prend la forme d'un bilan d'ensemble argumenté sur le plan qualitatif et quantitatif des actions développées et de la réalisation des objectifs. Elle est assortie d'un document de synthèse des orientations envisagées dans la perspective d'une nouvelle convention.

8.5 Ces deux documents sont remis au Directeur général de la création artistique, aux collectivités territoriales partenaires et au Préfet de région (Direction régionale des affaires culturelles) qui transmet son avis au Directeur général de la création artistique avec copie au chef de l'Inspection de la création artistique.

À l'issue de cette procédure les partenaires publics signataires de la convention pluriannuelle d'objectif décident de demander ou non à la directrice de leur proposer un projet de nouvelle convention. Cette décision doit lui être notifiée.

Ce projet comporte une introduction résumant, le cas échéant, les évolutions de contexte relatives aux territoires et à l'établissement, actualise les objectifs de la précédente convention maintenus et précise les nouveaux objectifs et leurs modalités de mise en œuvre.

ARTICLE 9 – CONTRÔLE

9.1 Pendant l'exécution de la présente convention et à son terme, un contrôle sur place peut être réalisé par les partenaires publics. Le bénéficiaire s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle. Le refus de leur communication entraîne la suppression de l'aide.

9.2 Les partenaires publics s'assurent annuellement et à l'issue de la convention que les contributions financières qu'ils versent dans les conditions prévues à l'article 5 n'excèdent pas le coût de la mise en œuvre du projet. Les partenaires publics peuvent exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure au total annuel des coûts éligibles du projet augmentés d'un excédent raisonnable prévu par l'article 4.5 dans la limite du montant prévu à l'article 4.2 ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

ARTICLE 10 – CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 8 et aux contrôles de l'article 9.

ARTICLE 11 – AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les partenaires publics signataires de la présente convention et le bénéficiaire.

Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'ensemble des parties peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 12 – ANNEXES

Les annexes suivantes font partie intégrante de la présente convention. Les annexes III, IV, V et VI sont indicatives. Elles seront renseignées directement de façon dématérialisée par le bénéficiaire à l'aide d'un questionnaire envoyé avec le nouveau logiciel « Ethnos » du ministère de la Culture.

Annexe I – Projet artistique et culturel

Annexe II – Modalité de l'évaluation et indicateurs (annexe non fournie à ce jour)

Annexe III – Budgets prévisionnels

Annexe IV – Données d'activité (annexe non fournie à ce jour)

Annexe V – Données d'emploi (annexe non fournie à ce jour)

Annexe VI – Données de parité (annexe non fournie à ce jour)

Annexe VII – Mise en œuvre des actions dans le cadre du plan de lutte contre les VHSS (annexe non fournie à ce jour)

Annexe VIII – Conventions 1 et 2 de mise à disposition de biens immobiliers

ARTICLE 13 – RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, cette dernière pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tout autre droit qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

ARTICLE 14 – RECOURS

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Dijon, le

Pour les Scènes du Jura,
la Présidente

Pour l'État – Ministère de la Culture
Le Préfet de région

Claire CHATON-AUBEY

Paul MOURIER

Le Directeur

Pour la Région Bourgogne-Franche-Comté
La Présidente

Cédric FASSETNET

Marie-Guite DUFAY

Pour la Communauté d'agglomération
Espace communautaire Lons agglomération
Le Président

Claude BORCARD

Pour le Conseil départemental
Le Président

Gérôme FASSET

Pour la Communauté d'agglomération du Grand
Dole
Le Président

Jean-Pascal FICHERE

Pour la Communauté de communes
Champagnole Nozeroy Jura
Le Président

Rémi HUGON

Pour la Communauté de communes Arbois
Poligny Salins Cœur du Jura
Le Président

Dominique BONNET

Pour la Communauté de communes
Porte du Jura
Le Président

Christian BUCHOT

Pour la Ville de Lons-le-Saunier
Le Maire

Jean-Yves RAVIER

Pour la Ville de Dole
Le Maire

Jean-Baptiste GAGNOUX

Pour la Ville de Poligny
Le Maire

Dominique BONNET

Pour la Commune des Hauts de Bienne
Le Maire

Laurent PETIT

Pour la Ville de Salins-les-Bains
Le Maire

Michel CETRE



ANNEXE 1

PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL

Cédric Fassenet

SOMMAIRE

A. PRÉAMBULE : NOS CONSTATS.....	3
B. LE PROJET ARTISTIQUE FAIRE CORPS - VIBRATIONS, HYBRIDATIONS, DÉPLACEMENTS	5
C. LES ARTISTES.....	6
a. Les artistes associés : une nouvelle anatomie des relations de complicités	
1. Les complices au long cours	
2. Les complicités dédoublées	
3. Les complicités libres	
b. Le soutien à la création	
1. Un écosystème de réseaux et de valeurs	
2. L'esprit de coopération	
3. La palette d'outils du soutien à la création artistique	
- la production	
- les coproductions	
D. L'ACTIVITÉ ARTISTIQUE.....	18
a. Des spectacles : la programmation	
b. Des rendez-vous emblématiques	
1. Y mettre du sien !	
2. Canapés-Transats	
3. Comme Un Bol d'Air..	
c. L'éducation artistique et culturelle	
1. Des projets structurés et structurants pour le territoire	
2. Des salles et des scènes toujours plus inclusives	
E. VALORISER NOTRE IDENTITÉ	24
a. S'outiller	
1. Pour laisser des traces	
- la communication	
- les relations presse	
- les rebonds naturels	
2. Pour prendre un temps d'avance : s'engager dans la transition	
b. Célébrer notre identité l'esprit de fête	
1. Les trente ans des Scènes du Jura	
2. Les foyers joyeux	
F. LES RESSOURCES	29
a. Les ressources humaines : co-habiter dans nos espaces	
1. Pour une approche attentionnée des ressources humaines	
2. Évolution des métiers, transmission des savoir-faire, mutation	
b. Les Théâtres, lieux de représentation et lieux de travail	
1. À Lons-le-Saunier, la nécessaire rénovation du bloc de scène du théâtre à l'italienne	
2. À Dole, La Fabrique se rêve en maison de résidence artistique	
3. Une continuité dans les investissements - renouvellement du matériel	
c. Les ressources financières	
G. CONCLUSION	36

A. PRÉAMBULE : NOS CONSTATS

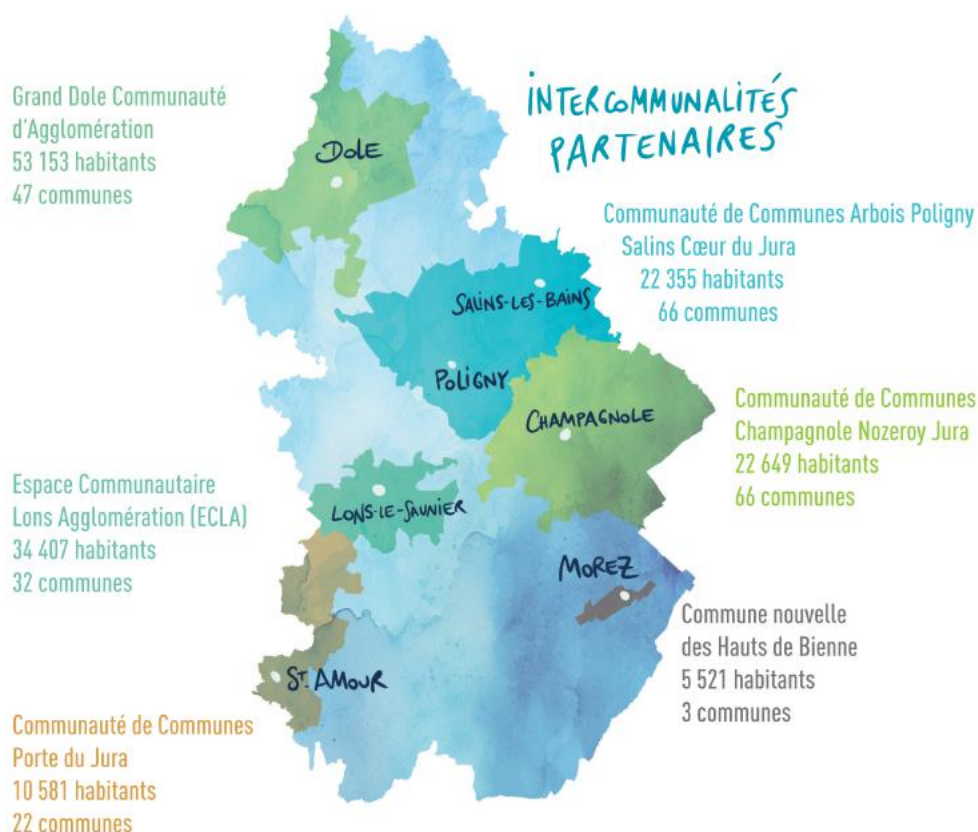
Au terme de la convention pluriannuelle d'objectifs 2020-2024, l'expérience acquise nous permet de réaffirmer la **singularité** de notre projet et la **pertinence de nos intuitions**. Cette période, marquée par des bouleversements majeurs - une pandémie ! - et des adaptations nécessaires au contexte national ou local, a révélé plus que jamais la capacité des *Scènes du Jura* à se réinventer tout en restant fidèles à leurs fondamentaux.

Notre ancrage territorial, notre agilité à nous déployer dans des espaces multiples, notre engagement à faire vibrer l'art au plus près des habitants : ces piliers de notre identité se sont non seulement confirmés mais encore, enrichis de nouvelles perspectives qui guideront notre action pour les années à venir.

Les Scènes du Jura ont ainsi continué de puiser dans plusieurs convictions fermes.

En premier lieu, celle que **notre label Scène Nationale, nous engage**. C'est un passeport précieux pour le rayonnement du projet artistique et culturel au niveau national, et pour nourrir l'ambition d'irrigation culturelle sur le territoire, et même au-delà des frontières.

En second lieu, celle que Les Scènes du Jura sont **un lieu de synthèse**, ancré sur son territoire. L'identité des Scènes du Jura est par essence plurielle. Au fil des saisons, la feuille de route "Faire corps : des sensibilités à l'écoute des espaces de vie" a permis d'irriguer par le projet un territoire à prédominance rurale, marqué par une diversité de terroirs, par un relief et une géographie humaine caractéristiques, marqué aussi par l'articulation entre les deux pôles urbains distants d'une soixantaine de kilomètres : Lons-le-Saunier, ville préfecture et thermale, tournée vers le sud du département et vers la zone de rayonnement de la métropole lyonnaise; et Dole, dotée d'une gare TGV, géographiquement, culturellement, économiquement interconnectée avec la métropole dijonnaise, capitale de la grande région, mais aussi avec Besançon, cœur urbain de la Franche-Comté.



Cette géographie conduit Les Scènes du Jura à **faire au quotidien de grands écarts** entre les plateaux de leurs théâtres à l'italienne, et des salles non équipées ou des espaces en plein air. Depuis 2020, nous avons questionné nos façons de faire, transformé nos espaces de représentation en lieux de vie, fait des pas de côté.

Nous constatons alors que :

- **La pluralité des lieux est un trésor.** Des lieux que nous envisageons à la fois comme outils de représentation, de création artistique, de rencontres, de brassage d'idées et de cultures. Eclatées d'une extrémité à l'autre du département et désormais saute frontière, Les Scènes du Jura font de cette transversalité un atout au service du projet.
- **Les Théâtres doivent être des creusets de vie,** des lieux ouverts et hybrides, où s'incarne la richesse du cosmopolite et du métissage, tout en restant des écrans d'histoire, de patrimoine et de culture.
- **La Scène Nationale se doit d'être là où on ne l'attend pas :** notre identité n'est pas figée, notre mission d'être vecteurs de démocratisation culturelle et d'interdisciplinarité nous autorise, voire nous oblige, à toujours aller à la rencontre de nouveaux terrains et de nouvelles pratiques et expérimentations. Le "Pas de côté permanent", principe qui a guidé la précédente Convention pluriannuelle d'objectifs (CPO), a fait ses preuves et produit des résultats inattendus, inédits, accueillis positivement par le public et par le territoire.
- Enfin, **fidèles à nos engagements,** nous avons tendu l'oreille aux **espaces de vie de ce territoire,** conscients de notre mission de passeurs culturels. Nous avons écouté l'inspiration des artistes, les aspirations d'un public éloigné des centres urbains mais avide de Culture et d'émotions, ainsi que les attentes des institutions à toutes les échelles. Ces quatre années de CPO nous ont permis de **capter des vibrations,** d'identifier des signaux faibles et forts, et de faire de la ruralité le cœur de notre projet. À l'heure des bouleversements sociétaux et climatiques, **la ruralité** - et les sujets connexes du retour à la terre, de la nature, de l'environnement - n'est plus seulement **une composante de notre identité** : elle devient à la fois **notre matière première et un enjeu majeur des années à venir.**

B. LE PROJET ARTISTIQUE :

FAIRE CORPS - VIBRATIONS, HYBRIDATIONS, DÉPLACEMENTS

Alors que s'achève une étape de quatre années, riche en défis, en créations, en complicités avec les artistes associés et en découvertes aux côtés de nos publics, un nouveau chapitre s'ouvre pour la Scène Nationale labellisée du Jura, avec l'établissement d'une nouvelle Convention Pluriannuelle d'Objectifs, pensée pour la période 2025-2028 qui couvrira les saisons artistiques 25-26, 26-27, 27-28 et 28-29.

Cette convention qui unit tous les partenaires autour d'une vision commune et d'un projet commun s'érige à la croisée des chemins. Là où Les Scènes du Jura s'étaient employées au cours des cinq dernières années à *Faire corps*, elles souhaitent aujourd'hui et pour les quatre années à venir *faire vibrer* l'âme des théâtres et des lieux du spectacle vivant dans le département. Là où nous nous attachions à la notion de mobilité - des publics ou des équipes - nous souhaitons désormais envisager ces mouvements sous l'angle de *déplacements* géographiques et sensibles. Au cours de la période couverte par cette nouvelle CPO, Les Scènes du Jura entendent ainsi emmener les artistes, les publics et le territoire là où les vibrations résonnent, où les hybridations prennent vie et où les déplacements ouvrent des horizons inattendus.

VIBRATIONS

Faire vibrer, c'est convoquer l'émotion, tendre des ponts invisibles entre les cœurs et les esprits et éveiller cette part d'humanité profonde que seule l'art peut révéler. Ces vibrations organiques, sensibles, intellectuelles naissent des silences chargés d'attente, des éclats de rires partagés, des frissons qui parcourent une salle plongée dans l'obscurité d'une représentation. Elles résonnent bien au-delà des murs de nos théâtres, irriguant le Jura d'une énergie magnétique qui amplifie son identité et tisse des liens entre ses habitants.

HYBRIDATIONS

Les hybridations sont l'essence même de notre époque, ce moment où les frontières – entre les disciplines, les formes, les générations et même les idées – s'estompent pour révéler des territoires inédits. Hybrider, c'est mêler le classique et le contemporain, le grandiose et l'intime, la ruralité et l'universel. C'est aussi provoquer la rencontre : entre un jeune spectateur découvrant pour la première fois une œuvre et un artiste complice de longue date ; entre des pratiques artistiques qui s'entrelacent pour produire l'inouï.

DÉPLACEMENTS

Le déplacement est un moteur : il décentre, il bouscule, il transforme. Les Scènes du Jura font, par nature, le pari du mouvement. Mouvement des publics, que nous invitons à parcourir le territoire, à emprunter des chemins de traverse, à quitter leurs habitudes. Mouvement des artistes, sur scène et en coulisses, qui trouvent ici non seulement un lieu d'accueil et de travail mais aussi un territoire à explorer et à comprendre, pour en nourrir leurs créations. Mouvement des idées enfin, car nous croyons au pouvoir de l'art pour remettre en question, interpeller et faire émerger de nouvelles perspectives.

C'est autour ces trois axes – vibrations, hybridations et déplacements – que valsera l'aiguille de notre boussole pour les années à venir. Une boussole qui pointe vers un territoire magnétique par son esthétique, son relief géographique, son histoire culturelle et sociale, terre de fruitières où la coopération est ancrée dans les modes de faire et dont nous voulons infuser le projet artistique et culturel que nous portons. Chaque projet, pour les années à venir, devient une aventure partagée, avec les artistes, le public, mais aussi avec nos partenaires à toutes les échelles.

La proposition des *Scènes du Jura* pour cette nouvelle CPO s'inscrit dans une volonté claire qui fait leur ADN : consolider ce qui a fait la force du projet tout en prenant le risque d'aller plus loin, de repousser les limites, de s'aventurer sur des chemins encore inexplorés. Nous souhaitons **élargir les collaborations transfrontalières et internationales**, en imaginant des dialogues inédits avec des artistes et des structures culturelles d'autres pays, tout en affirmant notre ancrage local, si précieux et si fertile. Nous voulons continuer à **explorer la richesse de la ruralité**, non pas comme un cadre contraignant mais comme un terrain d'expérimentation, où les possibles se multiplient.

Ces années à venir seront aussi celles de **l'éco-responsabilité**, une démarche que nous inscrivons au cœur de nos pratiques, en inventant de nouvelles manières de produire, de diffuser, et de créer. Elles seront celles de l'attention portée à nos publics, à nos équipes, à nos partenaires, dans une dynamique de coopération et de dialogue. Elles seront enfin celles de l'audace, car c'est en prenant des risques que naissent les œuvres qui vibrent et qui marquent. Elles seront celles de nos **trente ans d'existence**.

Nous avançons avec cette conviction que le spectacle vivant est une onde qui résonne, en un lieu le temps unique d'une représentation, puis en chacun de nous. Une onde qui s'étend, dessinant de nouvelles formes à perte de vue.

C. LES ARTISTES

Il n'y a pas d'art, pas de spectacle vivant, sans artistes. Le projet n'existe pas sans eux : ils et elles sont le cœur de toute Scène Nationale, le moteur de toute dynamique artistique. Aux Scènes du Jura, ils trouvent à la fois un lieu de représentation et une maison, un espace où leurs créations naissent, grandissent et vivent. Un "**corps-maison**", dont l'anatomie s'inspire de la philosophie du **co-habiter** proposée par le géographe Michel Lussault, où artistes, publics et territoires s'entrelacent et se transforment mutuellement.

Les artistes que nous accompagnons partagent avec Les Scènes du Jura une inclination pour la **démarche hybride**, ouverte et en perpétuel questionnement qui nous anime. Ils et elles interrogent le **rapport au public**, explorent de **nouveaux langages artistiques**, qu'ils soient corporels, visuels, cinématographiques, sonores ou encore en langue des signes. Ils et elles puisent leur **matière de création au cœur des problématiques écologiques**. Leurs œuvres ne s'arrêtent pas aux plateaux de théâtre : ils sont prêts à créer dans des espaces extérieurs ou non dédiés, dans des lieux imprévus, à **se lover dans la ruralité qui fait notre identité** et à dialoguer avec elle, portés par une véritable générosité lors de l'accueil de leurs spectacles.

Leur **ancrage territorial** est une évidence. Ils tissent des liens avec les acteurs locaux, qu'ils soient agriculteurs, artisans - des luthiers aux fabricants de montgolfières-, associations engagées dans l'inclusion et le médico-social. Nos complices s'inscrivent dans des

dynamiques interculturelles, ils et elles ont des connexions qui dépassent les frontières, faisant écho à notre volonté de travailler avec des artistes et des partenaires venus d'ailleurs. Leur engagement se décline aussi bien dans des projets d'**actions artistiques incluant les publics** que dans des **créations artistiques situées**, ancrées dans un territoire et son écosystème.

C'est dans cet esprit que Les Scènes du Jura **continueront d'explorer et d'expérimenter les modalités de co-habitation du territoire avec les artistes.**

a. Les artistes associés :

Une nouvelle anatomie des relations de complicités

Aux *Scènes du Jura*, les artistes complices sont bien plus que des artistes associés : ils sont les éléments conducteurs d'une vibration artistique qui se propage sur l'ensemble du territoire. Notre conviction initiale reste intacte : ce sont notamment eux qui détiennent les clés pour entrer en dialogue avec le public, révéler les richesses enfouies de notre territoire jurassien, pour faire résonner ses silences et transformer ses distances en autant d'espaces de création.

Plus que des collaborateurs, les **artistes associés** sont des membres vitaux de l'anatomie d'une Scène Nationale, des partenaires essentiels des trois missions fondamentales : **la programmation, le soutien à la création et la démocratisation de la culture** sur l'ensemble du territoire.

Pour la période 2025-2028, nous revisitons notre relation aux artistes complices en imaginant une présence qui se décline selon trois temporalités distinctes, créant ainsi une anatomie dynamique et mouvante, soit autour d'**une complicité au long cours** qui se déclinera sur les quatre années de cette convention et incarnera la permanence artistique nécessaire à l'infusion profonde dans le territoire; soit autour d'**une forme de complicité intermédiaire dédoublée** sur deux années avec deux artistes que nous souhaitons faire devenir nos complices ; ou encore autour de **relations de complicité saisonnières**, dont la durée n'est pas prédéfinie et qui seront fondées sur des affinités artistiques, intellectuelles et humaines entre Les Scènes du Jura et ces compagnies.

Ce triduum de complicités permettra une vibration constante entre différentes échelles de temps et d'espaces. Les artistes complices resteront pleinement intégrés à la vie de l'institution, **apporteront leur contribution à la programmation**, nourriront la réflexion artistique collective et contribueront à la conception des temps forts qui rythmeront nos saisons. Leur regard singulier restera clairement identifié dans nos programmes, offrant aux spectateurs des repères et des fils conducteurs dans leur parcours de spectateur. L'accompagnement des artistes complices se traduit concrètement par un **soutien en coproduction**, des accueils en résidence et **la diffusion de leurs créations**, selon un rythme propre à chaque temporalité. Les Scènes du Jura veillent à inscrire ces projets dans des réseaux de production et de diffusion plus larges, permettant leur rayonnement au-delà de notre territoire.

Cette **nouvelle anatomie des complicités** permettra une **hybridation fertile** entre les démarches artistiques, les temporalités et les territoires. Les rencontres qui naissent de ces présences multiples continueront de nourrir les processus créatifs des artistes, faisant du Jura un territoire d'inspiration qui résonne bien au-delà de ses frontières.

Dans ce dialogue permanent entre local et global, entre temps court et temps long, entre petites et grandes formes, se dessinera une cartographie artistique vivante et mouvante, à l'image de notre territoire et de **ce corps-maison culturel** que Les Scènes du Jura entendent incarner.

1. LES COMPLICES AU LONG COURS

Une relation de complicité au long cours sera engagée avec la compagnie *Anomalie*. À la fois artistes de cirque, comédiens, metteurs en scène et cinéastes, Delphine Lanson, Cille Lansade et Jean-Benoît Mollet, les trois co-directeurs depuis 2015 de la compagnie, bousculent les codes, explorent de nouveaux territoires aux frontières du cirque contemporain. Dans un univers volontiers fantastique et radicalement physique, à cheval entre réel et imaginaire, ils inventent des histoires dans lesquelles il est bien souvent question de transformation.



DELPHINE LANSON



CILLE LANSADE



JEAN-BENOÎT MOLLET

Séduites par le projet et les créations portées par la compagnie *Anomalie*, Les Scènes du Jura le sont aussi par sa structuration et sa gouvernance, qui font écho à nos désirs d'hybridation des disciplines et des modes de fonctionnement, de déplacement vers l'ailleurs et l'international, de vibrations avec le public, le territoire, nos théâtres, qui forment ensemble ce "corps-maison".

Étroitement liée au projet des *Scènes du Jura*, la complicité avec la compagnie *Anomalie* ressemblera à un véritable compagnonnage avec la Scène Nationale et ses partenaires. Sa co-habitation dans les espaces des *Scènes du Jura* infusera dans la programmation, dans la réflexion sur les orientations à prendre ou dans l'élaboration de la politique éducation artistique et culturelle.

Avec la compagnie *Anomalie*, Les Scènes du Jura parleront cirque, convivialité, espace, architecture, portrait, graphisme, poésie, théâtre, danse, participatif, organique, collectif... Cette complicité promet de faire naître réflexions, créations, programmation à l'occasion du temps fort *Y mettre du Sien !* en 2026.

Cette complicité au long cours permettra la sédimentation de la relation avec les publics, cultivée patiemment au fil des quatre années, et sera portée par une volonté commune d'aller à la rencontre de l'autre et d'explorer des territoires, par l'envie de la compagnie

d'accompagner la vie de la Scène Nationale tout autant que par l'envie aussi forte que celle d'être accompagnée par elle pendant les quatre prochaines années.

2. LES COMPLICITÉS DÉDOUBLÉES

Dans cette anatomie repensée des complicités artistiques, deux artistes viendront **habiter le "corps-maison"** des Scènes du Jura **le temps d'un cycle de deux années** chacun. Pour expérimenter ces relations jumelles mais dédoublées, Les Scènes du Jura souhaite cheminer avec Quelen Lamouroux, d'une part, et avec Olivier Veillon d'autre part.



QUELEN LAMOUROUX



OLIVIER VEILLON

La démarche singulière de l'artiste **Quelen Lamouroux**, incarne la volonté d'hybridation artistique qui caractérise notre projet. Son travail se situe dans cet espace fertile entre la danse et la musique, non pas comme deux disciplines distinctes, mais comme un territoire unifié de création et d'exploration. Sa recherche artistique, profondément ancrée dans les notions de rythme et de groove, développe un langage où corps et son fusionnent dans une même intention créatrice et fait écho à de nombreux concepts qui nous inspirent.

Quant à **Olivier Veillon**, son univers artistique résonne naturellement avec les aspirations des *Scènes du Jura* : le déplacement, l'expérimentation, la rencontre entre l'humain et son environnement. Artiste bourguignon passionné par la gastronomie et la nature, il propose un projet profondément ancré dans le temps et le territoire. Son spectacle *La Nuit des Temps* est une expérience immersive, pensée pour la ruralité, qui s'étend sur une année entière.

3. LES COMPLICITÉS LIBRES

À l'image d'une maison vivante qui s'enrichit des passages et des rencontres, Les Scènes du Jura cultivent aussi des relations artistiques qui échappent aux cadres temporels prédéfinis. Ces complicités libres naissent d'affinités profondes avec des artistes dont la sensibilité entre en résonance avec notre projet. Sans fixer par avance la nature ni la durée de ces rencontres, nous laissons ces relations se déployer naturellement, au rythme des inspirations et des possibles.

C'est un peu comme si nous confiions les clés de notre Scène Nationale à ces artistes complices, leur offrant un espace de liberté où l'inattendu devient source de création. Le lien de confiance mutuelle permet l'émergence d'une forme de présence artistique organique qui respire au rythme du territoire et de ses habitants. Les artistes, choisis pour leur singularité

et leur capacité à faire vibrer nos espaces, viennent habiter la maison le temps d'une création, d'une saison ou d'une inspiration partagée.

Cette forme de complicité libre, affranchie des contraintes temporelles, permet de cultiver une relation authentique où chaque rencontre porte en elle la promesse de créations inédites. C'est souvent dans ces espaces de liberté, entre l'élan et l'imprévu, que naissent les projets les plus audacieux, nourrissant le projet des *Scènes du Jura* de regards neufs et d'énergies toujours réinventées.

Dans cet esprit d'ouverture, certains artistes nous apparaissent comme des compagnons de route inspirants : Sandrine Juglair, Céline Larrère, Nicolas Bonnaud, David Gauchard... autant de voix singulières avec lesquelles nous aimerions cheminer au gré des quatre prochaines années, en veillant à une juste parité, à la diversité des générations et des horizons, qu'ils soient d'ici ou d'ailleurs.

b. Le soutien à la création

Si les complicités artistiques constituent un axe majeur de la mission fondamentale de soutien à la création artistique d'une scène nationale, elles n'en sont qu'un des organes vitaux. Le soutien à la création s'articule autour d'un écosystème dynamique, d'un réseau vivant où chaque acteur apporte son énergie vitale à l'émergence de nouvelles créations.

Les Scènes du Jura envisagent ce rôle comme celui d'une serre fertile où germent les idées nouvelles et le vivant de demain, en résonance avec le projet artistique "*Faire Corps*" où le sol - le territoire - entre en symbiose avec le vivant - l'art - transformant nos Théâtres en véritables canopées culturelles, des lieux de vie où s'épanouissent les projets artistiques.

Il appartient à une Scène Nationale d'être ce germinateur d'échanges, et ce rôle est d'autant plus clé sur un **territoire rural**. Les Scènes du Jura s'épanouissent tout autant que leurs hôtes, les artistes, en les accueillant dans leurs lieux de résidence créative, en les invitant à partager leurs œuvres et à rencontrer le public lors de restitutions, intimes ou publiques, dans ces mêmes lieux où leur travail aura pris racine.

La vitalité créative de notre institution repose sur un équilibre subtil : elle puise sa force dans la richesse de nos réseaux, s'épanouit grâce à la synergie entre artistes et partenaires, et se concrétise par un ensemble d'outils d'accompagnement adaptés.

À travers ce soutien, Les Scènes du Jura **impriment une empreinte artistique durable** qui résonne au-delà des frontières spatiales et temporelles.

1. UN ÉCOSYSTÈME DE RÉSEAUX ET DE VALEURS

Puisant leur inspiration et leur approche dans l'histoire culturelle et sociale du territoire qu'elles habitent, terre de fruitières où la coopération est ancrée dans les modes de faire, Les Scènes du Jura pensent le soutien à la création à travers un prisme éco-systémique. Ainsi, cette **mission centrale d'une Scène Nationale**, se nourrit désormais, et toujours plus, de la coopération avec des réseaux structurants et continuera de guider la philosophie du soutien à la création dans le Jura sur la période 2025-2028.

Ces partenariats permettent de **mutualiser les moyens**, d'**encourager la coopération** entre acteurs culturels et de **renforcer l'accompagnement** des artistes dans leurs processus créatifs.

En s'investissant dans **les réseaux** tels que l'Association des Scènes Nationales, Quint'Est et Rayon C ou encore, de manière plus limitée, La PlaJe, Les Scènes du Jura s'affirment comme **un acteur-clé** dans un écosystème culturel et consolident leur capacité à **répondre aux attentes des artistes et du territoire**, tout en portant **l'ambition culturelle et créative du Jura hors des frontières du département**.

Au cours de la période 2025-2028, en approfondissant leur investissement dans ces réseaux, Les Scènes du Jura entendent affirmer leur **rôle moteur**, sur le territoire, dans le soutien à la création artistique. Ces partenariats s'inscrivent dans le double esprit d'**encourager une coopération** étroite entre structures culturelles et artistes, et de **mutualiser les ressources** pour soutenir la création, en écho avec la philosophie et les enseignements du dispositif "écologie et économie de tournées" tout en contribuant également à la démocratisation de l'accès au spectacle vivant.

ASSOCIATION DES SCÈNES NATIONALES

L'engagement des Scènes du Jura au sein de **l'Association des Scènes Nationales (ASN)** renforce leur capacité à **penser et structurer** le soutien à la création contemporaine à **l'échelle nationale**. Ce réseau, véritable espace de réflexion et d'échange, offre des outils collectifs pour accompagner les artistes et favoriser des collaborations ambitieuses. À travers des initiatives comme le mentorat pour les nouvelles directions ou **le dispositif mieux produire, mieux diffuser**, l'ASN encourage la **mutualisation des ressources** et la **mise en commun des savoir-faire** entre ses membres. Pour Les Scènes du Jura, ce partenariat est aussi constitutif de leur identité en tant que Scène Nationale et leur rôle dans la promotion d'une **création exigeante** et accessible à tous les publics.

QUINT'EST

Le réseau **Quint'Est** joue un rôle essentiel dans la promotion et la diffusion de la **création contemporaine** dans les régions Bourgogne-Franche-Comté et Grand Est. Depuis 2007, il favorise la **circulation des œuvres** grâce à des dispositifs tels que les *Brouillons*, qui soutiennent des projets émergents portés par des **compagnies locales**. Cette démarche permet non seulement de développer des coproductions et des lieux de résidence, mais aussi de promouvoir des formes artistiques innovantes à l'échelle nationale et internationale. En tant que membre actif, Les Scènes du Jura ont contribué à renforcer cette dynamique, notamment par le biais de la co-présidence de leur directeur Cédric Fassenet. Ce réseau illustre l'importance de la **coopération interrégionale** pour **soutenir les artistes** et **faire rayonner leurs œuvres** au-delà des frontières géographiques.

RAYON C

L'intégration des Scènes du Jura à **Rayon C**, plateforme régionale dédiée au cirque contemporain, traduit leur volonté de soutenir cette discipline en plein essor tout en **consolidant les liens de proximité** avec les acteurs locaux. Ce réseau, coordonné par Cirq'ônflex, permet aux artistes circassiens de bénéficier d'un accompagnement sur mesure tout au long de leur processus de création, depuis les résidences jusqu'à la diffusion. La **mutualisation des moyens** entre membres, répartis **sur tout le territoire de la Bourgogne-Franche-Comté**, favorise également une offre culturelle cohérente et accessible. En participant activement à ce réseau, Les Scènes du Jura contribuent à valoriser les spécificités du cirque contemporain et à **enrichir l'écosystème artistique régional**.

LA PLAJE

Mais aussi : Le réseau **La PlaJe**, à travers lequel Les Scènes du Jura entendent s'investir dans la **création jeune public**, un enjeu majeur pour **démocratiser l'accès à la culture** dès le plus jeune âge.

2. L'ESPRIT DE COOPÉRATION

Dans le Jura, la coopération n'est pas qu'une idée ou une posture, c'est un véritable savoir-faire, qui porte ses fruits et permet le rayonnement des richesses qu'elles soient fromagères ou viticoles du département.

Fruit de l'écoute et de la connaissance du territoire qu'elles habitent, Les Scènes du Jura s'inspirent de cet esprit de la coopération et l'appliquent comme principe pour la matière première de la scène nationale : la création, le spectacle vivant. Son cahier des charges plutôt pensé pour les théâtres de grandes villes, l'oblige à faire de grands écarts entre la coopération avec les partenaires institutionnels (région, département, villes, communautés de communes...) et avec les partenaires du monde culturel (locaux, nationaux et internationaux). Les prismes, les angles d'approche sont parfois diamétralement opposés, Les Scènes du Jura se font alors à la fois les passeurs et les interprètes, au service de **la création** et de la mission de toute Scène Nationale dans sa complexité, qui inclut **la diffusion et la démocratisation** du spectacle vivant.

Dans le cadre de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2025-2028, dans l'esprit initial des "Vibrations, Hybridations, Déplacements", Les Scènes du Jura vont encore **renforcer leurs coopérations** avec l'ensemble des partenaires, **au service de ces objectifs**.

Au regard des expériences vertueuses déployées lors de la précédente CPO, il apparaît que ces **co-opérations** sont non-seulement l'essence du projet des *Scènes du Jura*, association aux multiples partenaires, mais aussi vectrices d'opportunités en matière de mutualisation des ressources, d'expérimentation de nouveaux modèles et permettent d'ouvrir des voies d'accès élargies à l'art pour tous les publics.

À travers ces collaborations et coopérations, Les Scènes du Jura s'affirment dans leur **rôle à la fois de pôle et de moteur culturel** sur le territoire. En soutenant les artistes, en misant sur la coopération et la mutualisation des moyens avec les différents acteurs du territoire, et en rendant l'art accessible à tous, elles participent activement à la **vitalité culturelle et sociale du Jura**.

Avec la coopération inscrite dans leur carte génétique, Les Scènes du Jura cultivent l'art de la coopération...

AVEC LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

Les Scènes du Jura coopèrent avec un écosystème de collectivités partenaires : Région, Département, Villes, Communautés de communes... une galaxie de partenaires publics aux objectifs, aux agendas, aux organigrammes, aux cahiers des charges multiples et différents, reflétés dans la Convention Pluriannuelle d'Objectifs. La coopération avec les partenaires institutionnels est à la fois un principe fondateur des Scènes du Jura, mais aussi une source d'enrichissement constant du projet artistique et culturel porté par la Scène Nationale, notamment en matière d'éducation à la culture. La coopération avec les partenaires institutionnels est constitutive de l'ADN des Scènes du Jura.

AVEC SES VOISINS

Depuis plusieurs années, Les Scènes du Jura collaborent avec **Le Moulin**, labellisé Scène de Musiques Actuelles (SMAC) du Jura. Ce partenariat repose sur une complémentarité des ressources, permettant d'accueillir des artistes comme *Feu! Chatterton* ou *Arthur H*, sur des plateaux adaptés à de grandes jauges. En s'appuyant sur le réseau et l'expertise du *Moulin*, Les Scènes du Jura enrichissent leur programmation musicale tout en touchant un public élargi et diversifié. Le partenariat ne se limite pas à la diffusion : il participe également à la structuration des musiques actuelles sur le territoire jurassien.

Avec **L'Amuserie**, implantée à Lons-le-Saunier, Les Scènes du Jura développent une collaboration axée sur des **co-réalisations** dans la discipline des arts de la rue. Deux grands événements ponctuent ce partenariat chaque année : l'ouverture de saison, souvent sur le site emblématique du Bœuf sur le Toit, et une étape de la tournée décentralisée des Beaux Jours, qui se déroule en mai. Dans le cadre de cette coopération, Les Scènes du Jura programment quatre dates sur le territoire, tandis que *L'Amuserie* prend la cinquième date : ce qui permet de mutualiser les frais de déplacement et de faire baisser les cachets, au prorata du nombre de représentations. Cette **coopération de proximité** permet de mutualiser les coûts et d'élargir les publics, tout en offrant un cadre propice à la création et à la diffusion des **spectacles de rue** sur le territoire.

AVEC DES PARTENAIRES NATIONAUX

Les relations de coopération s'inscrivent à plusieurs échelles. La collaboration avec **Côté Cour**, structure itinérante dédiée au jeune public, est un pilier de l'engagement des *Scènes du Jura* en matière **d'éducation artistique**. Ensemble, elles co-accueillent des spectacles qui mêlent théâtre, danse et musique, en direction des écoliers et des familles. En mutualisant leurs forces, les deux structures **favorisent l'accès au spectacle vivant** pour les publics éloignés, notamment en **milieu rural**. *Côté Cour* joue également un rôle clé dans l'accompagnement des enfants en tant que spectateurs, en proposant des actions pédagogiques qui prolongent l'expérience artistique au-delà de la représentation. Dans le même esprit, chaque saison, Les Scènes du Jura collaborent avec les **Jeunesses Musicales de France (JM France)** pour proposer deux à trois spectacles destinés au **jeune public** et aux familles. Ce partenariat s'inscrit dans une démarche de **démocratisation culturelle** en ciblant prioritairement des jeunes issus de territoires éloignés ou moins favorisés.

AVEC DES PARTENAIRES LOCAUX

Les Scènes du Jura travaillent avec toutes les forces vives du territoire y compris celles qui pourraient sembler les plus éloignées de l'écosystème culturel et artistique traditionnel. Notre Scène Nationale noue des liens et travaille au quotidien avec des associations de théâtre amateur, des chorales, des associations sportives, des CCAS, des réseaux de bibliothèques, des foyers ruraux, des conseils municipaux...

À L'INTERNATIONAL

À travers **une coopérative transfrontalière avec ACT**, le principe de la coopération porte l'ambition de l'ouverture à l'international. Projet transfrontalier rassemblant des structures culturelles de France et de Suisse, réunissant L'Usine à Gaz à Nyon, le Théâtre Am Stram Gram, centre international de création partenaire de l'enfance et la jeunesse à Genève, la Scène Nationale de Bourg-en-Bresse, Les Scènes du Jura (Lons-le-Saunier/Dole) et Château Rouge, Scène Nationale d'Annemasse. Lancé officiellement à l'automne 2024, ce projet a pour vocation d'expérimenter pendant deux ans de nouvelles modalités de production artistique. Pensé comme une coopérative, ACT accompagne sur deux ans dix équipes artistiques françaises et suisses, parmi lesquelles **Marine Mane** (Cie In Vitro) et **Frank Micheletti** (Kubilai Khan) qui sont accompagnés par Les Scènes du Jura. Cette initiative propose une approche innovante de la création artistique qui repose sur l'idée de prendre le temps de créer, de partager des ressources et de repenser la gouvernance des projets. Outre les résidences et spectacles, ACT sera à l'origine des **Agoras nomades**, voulues comme de grands événements et moments d'échanges citoyens et artistiques autour de grandes thématiques sociétales. À Lons-le-Saunier, en mars 2025, l'Agora nomade proposée par Les Scènes du Jura est dédiée à la notion de « prendre soin », avec l'artiste complice Marine Mane comme cheffe d'orchestre.



Avec le Pôle International de Production et de Diffusion mutualisé (PIPD), la coopération entre les Scènes du Jura, l'Espace des Arts, Scène Nationale de Chalon-sur-Saône, et Chalon dans la Rue – festival international des arts de la rue, constitue une force majeure pour structurer une dynamique artistique tournée vers l'international. Le projet (en cours d'instruction et de validation par le Ministère de la Culture) vise à promouvoir les passerelles artistiques entre l'espace public, les lieux non dédiés et le plateau et à accompagner des artistes et compagnies dans cette transversalité, tant en production qu'en diffusion. Les champs artistiques ciblés prioritairement sont, les arts du mouvement danse et arts du cirque principalement, qui s'affranchissent des contraintes linguistiques et et la magie nouvelle qui est en plein essor en France dont la production et la diffusion pourrait trouver une place croissante à l'échelle européenne et internationale.

En réunissant leurs expertises complémentaires – le soutien à la création et la diffusion en salle pour l'Espace des Arts, l'accompagnement des formes artistiques en espace public pour Chalon dans la Rue, et l'exploration de nouvelles formes de production transfrontalières pour les Scènes du Jura – ces trois structures renforcent leur capacité à propulser les artistes au-delà des frontières.

Cette complémentarité permet au PIPD de se positionner comme un véritable incubateur de création et de diffusion, favorisant l'exportation des œuvres et le développement de partenariats stratégiques avec des festivals et institutions culturelles à l'échelle européenne et internationale.

3. LA PALETTE D'OUTIL DU SOUTIEN À LA CRÉATION ARTISTIQUE

Si l'investissement dans les réseaux, les projets de coopération à toutes les échelles font partie de la vision portée par Les Scènes du Jura d'une approche vertueuse et durable en matière de soutien à la création, Les Scènes du Jura n'en portent pas moins une attention importante à l'accueil des artistes en leurs lieux. Tels des espaces de nidation accueillants, nos théâtres et les espaces que nous habitons sont des espaces propices à **l'éclosion des idées**, à la création, à l'accompagnement des projets pour qu'ils puissent prendre leur envol. Invités à venir créer entre nos murs, à puiser leur inspiration auprès de nos publics et dans notre environnement, les artistes peuvent ainsi laisser éclore de nouvelles créations. Les Scènes du Jura proposent une palette d'outils pour une cette co-habitation créative du territoire.

La palette d'outils des *Scènes du Jura* pour impulser la création artistique est vaste et s'adapte à la maturité de chaque projet. Des apports en coproduction, aux accueils en résidence, en passant par les participations aux *Pas de côté*, à la diffusion... Notre ambition est d'être cette serre d'impulsion créative qui provoque, suscite et initie des rencontres entre créateurs aux univers singuliers. Nous favorisons le croisement des écritures en invitant dramaturges, chorégraphes, éclairagistes, sonorisateurs et vidéastes à participer aux répétitions, nourrissant ainsi la germination artistique en cours. En accord avec leur projet artistique et culturel, et leur ancrage territorial, Les Scènes du Jura sont particulièrement attentives aux créations des compagnies de la Région Bourgogne-Franche-Comté et à l'accompagnement des jeunes pousses artistiques. Le niveau de soutien des *Scènes du Jura* aux compagnies sera inchangé au cours de la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2028, avec cependant une intention de favoriser les accueils en coproduction, dans l'esprit d'une nouvelle écologie de la création et de la diffusion du spectacle vivant.

- La production

Les seules productions intégralement portées par Les Scènes du Jura, le sont dans le cadre du projet *Le Théâtre c'est (dans ta) classe !*. Depuis 15 ans, ce projet pensé pour les établissements de second degré, transforme les salles de classe de collège du Jura en terreau fertile pour la création théâtrale contemporaine sur le territoire, dans un échange saute-frontière avec le Théâtre Am Stram Gram de Genève.

Ce projet unique, conçu spécifiquement pour les classes de 4^{ème} et 3^{ème} est aussi emblématique d'un partenariat ambitieux avec le Département du Jura en direction du public des collégiens. En fléchant une subvention spécifiquement pour le projet *Le Théâtre c'est (dans ta) classe !*, le département du Jura soutient ainsi une production théâtrale des Scènes du Jura, qui résonne avec les ambitions portées par la collectivité autour de la marque de territoire Made in Jura et sa compétence en matière de financement des collèges.

Dans le cadre du *Le Théâtre c'est (dans ta) classe !* Les Scènes du Jura assument pleinement leur rôle de **producteur**, orchestrant chaque étape de cette aventure artistique : de la **commande d'écriture** passée à un jeune auteur **jusqu'à la diffusion**, en passant par le choix du metteur en scène et des comédiens. En faisant de chaque classe de collège un espace possible de rencontre avec le théâtre d'aujourd'hui, *Le Théâtre c'est (dans ta) classe !* tisse depuis quinze ans un lien précieux entre la création contemporaine et les générations

futures, entre les artistes et les établissements scolaires, entre le spectacle vivant et un territoire rural.

Après quinze années d'existence, face aux nouveaux enjeux de mobilisation des enseignants, les contraintes d'emploi du temps, la multiplication des propositions culturelles notamment via le pass Culture, Les Scènes du Jura doivent imaginer de nouvelles modalités d'intervention qui permettront au théâtre de continuer à s'épanouir dans l'espace scolaire, tout en respectant les rythmes et les contraintes des établissements.

Pour la période 2025-2028, tout en préservant l'ADN du projet – la commande d'un texte original comme socle de la création – qui en fait son unicité et le rend précieux pour les artistes, Les Scènes du Jura souhaitent faire évoluer le dispositif du *Le Théâtre c'est (dans ta) classe !* pour qu'il s'adapte aux mutations du paysage éducatif contemporain ainsi qu'aux **enjeux d'irrigation culturelle du territoire** portés par la Scène Nationale, en matière notamment d'éducation à la culture.

- Les coproductions

Véritable "corps-maison" pour les artistes, Les Scènes du Jura déploient un écosystème d'accompagnement adaptable, permettant à des projets artistiques pluridisciplinaires, qu'ils soient locaux, régionaux, nationaux ou internationaux, de s'épanouir selon leurs besoins. Telle une pépinière aux soins différenciés, notre soutien se décline en trois niveaux d'accompagnement, chacun répondant à des besoins spécifiques de création.

L'accueil en autonomie. Pour les compagnies locales en quête d'un espace de travail, nous mettons à disposition nos lieux de création, à savoir La Fabrique à Dole ou la salle Paul Seguin à Lons-le-Saunier, dans un esprit de confiance mutuelle avec les artistes à qui nous confions les clés de nos espaces. Ils peuvent ainsi développer leurs projets en toute liberté, bénéficiant d'un accompagnement technique ponctuel pour l'installation et le démontage de leurs dispositifs scéniques.

L'accueil en résidence. Ce dispositif d'accompagnement offre aux compagnies, quelle que soit leur origine, un écosystème complet pour leur création. Au-delà de l'espace de travail, nous prenons en charge l'ensemble des conditions matérielles (transport, hébergement, restauration) et techniques nécessaires à leur résidence, créant ainsi un cadre propice à la concentration artistique.

Les résidences peuvent s'épanouir dans nos Théâtres et dans les salles comme La Fabrique à Dole ou la salle Paul Seguin à Lons-le-Saunier, mais elles peuvent aussi essaimer sur l'ensemble du territoire. L'ancrage des *Scènes du Jura* sur **un territoire empreint de ruralité** est créateur de richesse et d'opportunités créatives. En investissant salles des fêtes, établissements scolaires ou espaces naturels, les artistes accueillis en résidence transforment chaque lieu, chaque espace de vie, en possible terrain de création.

Enfin, l'accueil en coproduction associe aux conditions d'accueil en résidence un apport financier en coproduction, participant directement aux charges salariales des équipes artistiques. Cette contribution substantielle nourrit la création dès ses prémices, permettant aux projets de prendre leur pleine ampleur. Pour certaines compagnies internationales, dont les processus de création s'ancrent déjà dans d'autres territoires, notre soutien peut se

manifester uniquement sous forme d'apport en coproduction sans résidence de création. Le soutien des *Scènes du Jura*, Scène Nationale, peut ainsi contribuer à l'aboutissement de projets d'envergure.

Cette architecture souple d'accompagnement permet aux *Scènes du Jura* d'être ce terreau fertile où la création contemporaine, sous toutes ses formes, peut germer, grandir et s'épanouir.

Pour 2025, le calendrier de résidences et de coproductions compte déjà 19 compagnies pour 25 résidences, dont 13 projets portés par des femmes, et plus de 110 jours de résidences, pour un budget de 173 000 €. Sur les 25 résidences, 11 sont de la région Bourgogne Franche-Comté, soit 44%. On retrouve ainsi :

Anomalie (BFC – 89 et DK) / Cille Lansade & MØR collective

Anomalie (BFC – 89) / Delphine Lanson

Arnica cie (01) / Émilie Flacher

BAL (BFC – 39) / Jeanne Mordoj

Body ! Don't Cry (31) / Marlène Rostaing

El Ajouad (BFC – 71) / Kheireddine Lardjam

Cie Erd'O (13) / Edith Amsellem

Hémisphère Droit (BFC-39) / Mélanie

Rebouillat

In Vitro (51) / Marine Mane

Kubilai Khan Investigations (83) / Frank

Micheletti

La Bocca della Luna (CH) / Muriel Imbach

La Migration (BFC – 21) / Marion Even

Les 3 Points de Suspension (CH) / Nicolas Chapoulier

Les Cas Brioles (BFC – 39) / Samuel Walder et Charlotte Rougeron

Merci pour le Poisson (38) / Roberto Negro

Miam Miam cie (BFC – 21) / Olivier Veillon

Les Urbaindigènes (BFC – 39) / Césaire Châtelain et Baptiste Faivre

Pocket Théâtre (BFC – 39) / Thierry Combe

Cie du Porte-Plume (BFC – 39) / Sylvie Malissard

Qalis (31) / Quelen Lamouroux

D. L'ACTIVITÉ ARTISTIQUE

a. Des spectacles : la programmation

À travers la **programmation**, Les Scènes du Jura proposent un point de vue, un reflet des mouvements du monde observés avec hauteur. Telle une **partition vivante**, cette programmation oscille entre grands écarts et subtiles nuances, où chaque note résonne avec son temps. Ce n'est pas un monologue vertical, mais bien **une conversation avec les artistes, le public et le territoire** qui se déploie dans toutes les directions, **multipliant les points de vue et les perspectives**.

Tel un marcheur alternant entre **sentiers balisés et chemins de traverse**, Les Scènes du Jura invitent le public à les suivre dans une exploration des courants majeurs des arts vivants tout autant que de leurs affluents plus secrets.

Cette **itinérance créative** s'ancre dans une **écoute attentive** du territoire au fil des saisons passées. Les Scènes du Jura composent avec un paysage aux reliefs contrastés, où chaque plaine, chaque reculée, chaque plateau raconte une histoire différente. Cette géographie particulière devient le terreau d'une **programmation qui fait vibrer les espaces de vie dans leur diversité**.

C'est précisément dans cette ruralité que la mission des *Scènes du Jura* prend tout son sens, tissant des liens entre les lieux, les artistes et les publics. Chaque saison, jusqu'en 2029, la programmation des Scènes du Jura continuera de refléter le projet artistique *Faire corps : des sensibilités à l'écoute des espaces de vie*, enrichi de ces trois mouvements fondamentaux qui inspirent cette nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs.

Les Hybridations

Comme un kaléidoscope d'émotions, chaque spectacle se réinvente selon le lieu qui l'accueille. Une même création, présentée dans différents espaces du territoire, génère des résonances uniques, des rencontres inattendues entre l'œuvre et son public. Cette alchimie particulière transforme chaque représentation en une expérience singulière, enrichie par le dialogue entre les arts vivants et d'autres formes d'expression, comme le cinéma.

Les Déplacements

Notre territoire éclaté entre Lons-le-Saunier et Dole en passant par les communes rurales, fait du mouvement une partie intégrante de l'expérience culturelle. Les bus qui relient nos différents sites deviennent des extensions mobiles de nos foyers théâtraux, des espaces où



le voyage physique prolonge le voyage émotionnel. Ces trajets partagés créent une sociabilité unique, où les conversations prolongent les vibrations émotionnelles du spectacle.

Les Vibrations

Ces mouvements constants, ces croisements entre les disciplines, ces rencontres entre les publics génèrent des ondes qui se propagent bien au-delà de nos salles de représentation. Chaque spectacle devient ainsi un point de convergence où les énergies se rencontrent, où les émotions circulent, où les frontières s'estompent pour laisser place à une expérience culturelle partagée.

Cette programmation en mouvement perpétuel, alternant entre **belvédères panoramiques** et **bivouacs intimistes**, emprunte parfois des **chemins de traverse** pour mieux surprendre et émouvoir. Elle incarne notre vision d'un théâtre vivant, en prise directe avec son territoire, empreint de ruralité, et son temps.

Les **axes principaux de programmation** que nous souhaitons défendre reposent sur plusieurs **fondements essentiels**. Nous avons à cœur de maintenir un équilibre pluridisciplinaire au fil des saisons, répartissant les disciplines artistiques selon des proportions harmonieuses entre théâtre, musique, cirque, danse et formes hybrides. L'ouverture sur le monde se manifeste également par l'accueil régulier de spectacles internationaux, enrichissant notre programmation d'esthétiques variées et de nouvelles perspectives.

Attachés à une juste représentation des générations d'artistes, nous veillons à une répartition équilibrée des porteurs de projet, favorisant également la parité. Chaque saison, une production est conçue spécifiquement pour les Théâtres à l'Italienne de Lons-le-Saunier et de Dole, afin de mettre en valeur ce patrimoine scénique unique.

Nous souhaitons également développer l'accueil de séries de spectacles, offrant aux spectateurs la possibilité de découvrir une même œuvre sous différents angles au fil de plusieurs représentations. L'attention portée à l'enfance et la jeunesse demeure un axe fondamental, avec une dizaine de propositions par saison qui leur sont spécifiquement destinées.

Enfin, le soutien à la création régionale se traduit par une diffusion régulière de productions locales, représentant à minima 15% des projets accompagnés. Dans cette dynamique d'ouverture et de dialogue, nous poursuivons et initions de nouvelles collaborations avec les structures culturelles du Jura, de la région Bourgogne-Franche-Comté, et élargissons nos partenariats aux niveaux national et international.

b. Des rendez-vous emblématiques

Les rendez-vous emblématiques, *Y Mettre du Sien !*, *Comme Un Bol d'Air...*, ou les tout nouveaux Canapés-Transats font partie intégrante de la programmation. Ces rendez-vous apportent une dimension unique aux spectacles, en enrichissant chaque représentation avec des propositions satellites autour des spectacles, offrant des espaces propices au dialogue avec le territoire, à l'éducation artistique et culturelle. Une approche qui s'inscrit dans la continuité de l'esprit du "*Pas de côté*" cultivé par Les Scènes du Jura et qui fait de rendez-vous emblématiques de véritables moments de célébration du spectacle vivant sur le territoire.

1. Y METTRE DU SIEN !

Les temps forts continueront de ponctuer les saisons des quatre prochaines années, devenant ainsi le reflet et le fruit de la complicité entre Les Scènes du Jura et ses artistes associés. Sous la direction des artistes complices, ces moments privilégiés s'épanouiront chaque année à Lons-le-Saunier et à Dole. Chacun de ces rendez-vous repose sur une programmation imaginée par un artiste complice, accompagnée d'un réseau d'événements satellites, créant ainsi une véritable programmation dans la programmation. Les journées *Y Mettre du Sien !* incarnent l'immersion des artistes dans le territoire et offrent de formidables occasions de rapprocher les publics, grâce à des événements hybrides. Ces temps forts abordent des thématiques contemporaines et fédératrices – telles que les métamorphoses sociales, la place des femmes, le sport et le soin – en réunissant artistes, associations locales, sportifs et publics de tous horizons. Ces échanges permettent de penser, vivre, modeler et partager des sujets sensibles sur plusieurs jours. En 2025, le temps fort de Lons-le-Saunier, *Y Mettre du Sien !*, se muera en une *Agora Nomade* dans le cadre du projet Art en Coopérative Transfrontalière ACT.



Pour la saison 2025-2026, ce sera la compagnie *Anomalie* qui orchestrera le temps fort à Dole sur la thématique de la différence, en 2027, il reviendra à Quelen Lamouroux de veiller au temps fort suivant qui aura lieu à Lons-le-Saunier. Un temps fort *Y mettre du sien !* dispose d'une enveloppe budgétaire spécifique prévisionnelle estimée à 35 000 €.

2. CANAPÉS-TRANSATS

Les Scènes du Jura continueront de proposer des moments de "pas de côté", tout au long de l'année. Les tout nouveaux moments Canapés-Transats permettront de proposer des spectacles prévus pour des petites jauges, autour d'un canapé l'hiver, d'un transat en été.

Ces moments de grande proximité entre les artistes et le public seront aussi l'occasion de propositions hors cadre en programmant des rencontres avec des artistes, ou des témoins du monde du spectacle vivant qui seront tour à tour invités ou au cœur de ces moments s'inscrivant dans le cadre de la programmation.

3. COMME UN BOL D'AIR...

Objet artistique hors du temps et hors-les-murs des théâtres, *Comme Un Bol d'Air...* a été conçu par Les Scènes du Jura comme un véritable temps de lâcher-prise en co-construction avec les artistes et les partenaires locaux des territoires. Ces bols d'airs se situent à la croisée des chemins entre l'activité artistique, la diffusion et la mission d'irrigation culturelle du territoire d'une Scène nationale. Ces moments sont à la fois source d'inspiration pour les artistes et le "corps-maison" des *Scènes du Jura*, mais aussi pour le public invité à découvrir de nouveaux espaces, à célébrer la transition des saisons, à vivre ces moments de dialogue entre le spectacle vivant, les villages et les paysages du Jura. Au cours de la dernière CPO, les moments *Comme Un Bol d'Air...* ont été l'occasion d'expérimentation de ces aventures sensibles inédites pour le territoire, ses habitants, élus et artistes, suscitant chaque année un engouement croissant et inspirant des vocations. L'expérience a ainsi donné naissance à des projets novateurs en milieu rural : résidences d'artistes, création d'associations culturelles, diffusion de spectacles dans des salles non équipées, etc.



Au cours de cette nouvelle CPO, Les Scènes du Jura souhaitent en conserver la philosophie, bien ancrée dans **l'esprit de fête** permanente que la Scène Nationale veut incarner sur le territoire, tout en réorientant les fondamentaux de programmation de *Comme Un Bol d'Air...*, dans le sillage des engagements d'écologie et économie de tournées. Là où plusieurs artistes étaient invités à se produire pour les événements décentrés de *Comme Un Bol d'Air...*, à l'avenir c'est une même compagnie qui sera invitée à proposer plusieurs spectacles pour le village identifié pour l'événement annuel. Une réorientation qui s'entend aussi en cohérence avec les orientations nouvelles pour la mise en œuvre des objectifs d'éducation artistique et culturelle des *Scènes du Jura*.

Comme Un Bol d'Air... tournera sur les territoires comme sur la première CPO : ainsi en 2026, ce sera sur la communauté de communes de Cœur du Jura, en 2027 ce sera sur la communauté de communes de Champagnole-Nozeroy, puis sur la communauté de communes Porte du Jura en 2028. En 2029, *Comme Un Bol d'Air...* se posera à Morez-Haut de Bienne. Les budgets sont également spécifiques. Une enveloppe de 25 000 € est dédiée à la construction de cette journée événement.

c. L'éducation artistique et culturelle

L'un des enjeux majeurs des Scènes Nationales labellisées est d'**inscrire le spectacle vivant dans la vie du territoire**, en ouvrant la pratique artistique comme une expérience sociale, accessible à un public aussi large que possible. Le label Scène Nationale confère une reconnaissance et un rayonnement national au projet artistique et culturel, engageant ainsi Les Scènes du Jura à relever le défi d'une **irrigation culturelle ambitieuse** sur l'ensemble d'un département.



Implantées dans un espace marqué par une faible densité démographique et une forte ruralité, Les Scènes du Jura ont fait de l'éducation artistique et culturelle **un axe prioritaire** tout aussi essentiel que la programmation et le soutien à la création. Au cours de la précédente Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens, Les Scènes du Jura, mues par le projet artistique et le désir de *Faire Corps*, se sont **mises à l'écoute des publics**, des partenaires, du territoire, mûrissant cette approche sincère et efficace de démocratisation du spectacle vivant, qui prend racine sur une hybridation des espaces, une porosité entre les formes artistiques et les lieux de représentation, qui se déplacent et vibrent au rythme du territoire.

Convaincues que les théâtres, mais aussi les espaces non dédiés – salles polyvalentes, lieux publics, établissements scolaires... – sont des vecteurs privilégiés de rencontre et de partage, Les Scènes du Jura se sont ancrées au plus près des publics et des territoires. Elles ont mis en place un véritable processus d'écoute, de captation et de fidélisation d'un public toujours plus diversifié. Ce travail a été rendu possible grâce à un maillage dynamique avec le réseau associatif, le monde scolaire et les collectivités, soutenu par des ateliers, des stages, des rencontres et des événements hors-les-murs, où la programmation s'est prolongée en expériences immersives et vibrantes.

L'action des chargés de relation avec les publics a été essentielle. Chacun s'est fait l'écho des besoins d'un territoire donné, en initiant des actions ponctuelles et en incitant à la

découverte des spectacles. Cette écoute active, doublée d'une offre de mobilité facilitée par un système de navettes, a porté ses fruits, permettant une meilleure circulation des publics et **une amplification des vibrations artistiques** à travers tout le Jura.

1. DES PROJETS STRUCTURÉS ET STRUCTURANTS POUR LE TERRITOIRE

Alors que s'ouvre une nouvelle Convention d'objectifs et de moyens pour 2025-2028, Les Scènes du Jura réaffirment leur engagement dans **ce dialogue vivant avec le territoire**. De cette écoute attentive sont nés des projets qui ont consolidé la notoriété de la Scène nationale, renforcé la confiance des publics dans ses choix de programmation et fédéré de nombreux acteurs culturels, insufflant ainsi une **dynamique créative et émotionnelle** jusque dans les **lieux les plus inattendus**, ou les **villages les plus reculés**.

À l'image de l'activité artistique, solidement ancrée dans l'écoute et la coopération, Les Scènes du Jura veulent insuffler à leur action éducative et culturelle cette même intuition féconde d'hybridations, de déplacements et de vibrations. Elles souhaitent **approfondir le lien de confiance tissé avec les partenaires locaux** (collectivités, associations...), en renforçant encore ce maillage territorial.

Dans cette optique, l'organigramme des relations avec le public a évolué pour mieux accompagner la programmation et la réalité du territoire. Désormais, les chargés de relations avec les publics ne sont plus uniquement répartis par zones géographiques, mais plutôt par thématiques : l'un se consacre aux relations avec le monde de la culture, un autre avec les acteurs de la solidarité et du social, une autre avec l'éducation et la jeunesse... Cette réorganisation permet non seulement de structurer davantage leur mission – qui ne se limite pas à remplir les salles de spectacle, mais vise à créer du lien et à ancrer la culture dans le quotidien – mais aussi d'éviter la dispersion des initiatives, en mobilisant l'équipe sur des projets transversaux et fédérateurs, sur **des projets plus structurés et structurants** pour Les Scènes du Jura et leur territoire d'irrigation culturelle.

L'ambition est claire : susciter des rencontres, tisser des connexions, accompagner les collectivités vers une autonomie dans leur politique culturelle, sans se substituer à elles. Les Scènes du Jura entendent ainsi faire **des propositions qui font écho aux besoins et aux envies du territoire**, une programmation qui vibre en résonance avec ses habitants, un spectacle vivant qui circule, hybride les espaces et **amplifie les émotions au plus juste des attentes et des désirs du public**.

2. DES SALLES ET DES SCÈNES TOUJOURS PLUS INCLUSIVES, ATTENTIVES AUX FAMILLES

Sur un territoire rural où, malgré le vieillissement général de la population, la natalité demeure relativement élevée et où la qualité de vie favorise l'installation des familles, Les Scènes du Jura souhaitent intensifier leur attention au jeune et très jeune public, ainsi qu'aux familles dans toute leur diversité. Elles développent ainsi une programmation familiale enrichie, intégrant davantage de spectacles accessibles dès trois ans, et l'accompagnent d'événements immersifs et ludiques.

Pour soutenir cette ambition d'inclusivité et de proximité, le service des relations avec les publics s'est réorganisé : un chargé des relations avec les publics est désormais spécifiquement dédié aux liens avec les scolaires et les familles, favorisant ainsi des actions

plus ciblées et plus adaptées. De même, un autre membre de l'équipe des relations publiques est dédié aux questions de vie sociale et de solidarité, afin de mieux répondre aux besoins des publics éloignés de l'offre culturelle.

Dans une volonté d'ouverture toujours plus large et d'inclusivité, Les Scènes du Jura avaient développé l'initiative du billet suspendu, permettant aux publics les plus précaires d'accéder aux spectacles, au cours de la précédente CPO, mais aussi entamé un travail en direction des publics empêchés, à travers par exemple la programmation de spectacles en langue des signes française ou la mise en place de partenariats pour l'accueil des publics empêchés avec notamment l'Association des Paralysés de France, l'APEI, les instituts médicaux éducatifs...

Au cours de la période couverte par cette nouvelle convention, Les Scènes du Jura s'engagent pour les années à être toujours plus inclusives et à **renforcer leur capacité d'accueil de ces publics empêchés**, en approfondissant le développement de solutions adaptées pour que chacun puisse vivre pleinement l'expérience du spectacle vivant.

La thématique du handicap sera par ailleurs au cœur de l'activité artistique et notamment du temps fort *Y mettre du sien !* en 2026 sur le thème de la différence, qui sera piloté par les artistes complices au long cours de la compagnie *Anomalie*. Dans cette démarche, Les Scènes du Jura s'engagent avec sincérité, comme un acteur culturel en mouvement, à l'écoute du territoire et des besoins du public, vibrant au rythme de ses habitants et hybridant les formes d'accès à l'art pour les rendre **toujours plus inclusives et accessibles**.

E. VALORISATION DE NOTRE IDENTITÉ

Les Scènes du Jura relèvent un défi constant : adapter le cahier des charges d'une Scène Nationale, pensé au départ pour les théâtres de grandes villes, à un territoire rural, éloigné des métropoles et peu densément peuplé. Cette singularité **façonne notre identité** mais nous impose aussi une posture d'équilibriste face à de multiples interlocuteurs : nos partenaires, nos pairs, les artistes, les acteurs culturels locaux, nationaux et internationaux, mais aussi nos publics aux profils variés.

Dans ce contexte, la Scène Nationale doit jouer un **rôle d'interprète** des tendances culturelles nationales, tout en trouvant les mots et les codes justes pour transmettre son message et toucher son audience sur le territoire. A l'inverse, la Scène Nationale se fait également le porte-voix d'un territoire parfois moins équipé que d'autres en matière de réseaux ou de repères culturels lui permettant de valoriser ses richesses et se faire entendre.

La valorisation de l'identité d'une Scène nationale en milieu rural est un exercice complexe, qui requiert de grands écarts au quotidien, où dans la communication, chaque mot et chaque mouvement doit être savamment dosé pour atteindre la cible et l'objectif visé : qu'il soit celui d'assurer une bonne fréquentation des salles de spectacles, d'informer le grand public sur des réalisations financées par la collectivité ou de valoriser l'attractivité artistique de la structure dans les milieux culturels.

a. S'outiller

1. POUR LAISSER DES TRACES

- La communication

La communication des Scènes du Jura s'inscrit en soutien au travail de maillage mené par l'équipe des relations avec les publics. Son ambition s'est notamment traduite, au fil des saisons, par une refonte de l'identité visuelle et de la charte graphique, avec pour objectif de réduire la distance parfois perçue entre une scène nationale et ses publics, en luttant contre l'étiquette d'élitisme qui peut lui être associée. L'enjeu au cours de la précédente Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens a été de trouver un équilibre subtil entre **esthétique et lisibilité**, sans tomber dans la caricature ni perdre notre singularité. Composé d'une graphiste et d'une chargée de communication, le pôle communication des Scènes du Jura a structuré ses actions autour d'outils incontournables, avec en pièce maîtresse **la plaquette de saison**, véritable marqueur de l'identité de la Scène nationale.

Porter un label de **Scène nationale** implique d'adopter des standards de communication à la hauteur des missions confiées et des attentes de son écosystème. Pour répondre à ces exigences et renforcer son rayonnement, Les Scènes du Jura souhaite être accompagnées par une **agence de communication aux compétences multiples**, capable de répondre aux besoins en communication sur un large éventail de missions : refonte du site internet, design de la plaquette de saison, développement d'une stratégie numérique adaptée aux réseaux sociaux et mise en place d'une stratégie de relations presse ambitieuse... Tout en préservant les repères de ses publics, cet accompagnement permettra aux Scènes du Jura de **moderniser leur plan de communication**, l'adapter aux exigences contemporaines et assurer une **lisibilité optimale de leurs messages** à toutes les échelles : locale, nationale et même internationale.

En parallèle, Les Scènes du Jura s'attacheront régulièrement les services d'un **photographe professionnel** dédié à la production de contenus audiovisuels répondant aux standards actuels, un atout essentiel pour renforcer leur visibilité, notamment sur les supports numériques.

Dans cette même dynamique, une attention renouvelée sera portée à la **scénographie des espaces publics** des théâtres de Dole et de Lons-le-Saunier, afin de mieux habiter ces lieux et **rendre visible l'empreinte de la Scène nationale** dans ces espaces.

- Les relations presse

La situation géographique particulière des Scènes du Jura, marquée par son éloignement des grands centres urbains et l'intimité de ses communautés locales, constitue un défi majeur en termes de rayonnement médiatique du projet.

Cette configuration singulière limite la résonance de nos actions aux échelles régionale et nationale, privant Les Scènes du Jura de visibilité à la fois dans les médias généralistes mais aussi dans les médias spécialisés du secteur culturel. Si la presse locale demeure un relais

de confiance essentiel des Scènes du Jura auprès des publics et un témoin direct au quotidien de l'engagement des collectivités territoriales dans le projet des Scènes du Jura, elle ne peut, à elle seule, refléter toute la richesse et la complexité du projet artistique porté par la Scène nationale.

La pertinence des messages portés et l'intérêt médiatique pour Les Scènes du Jura ont pourtant été reconnus par la Ministre Rachida Dati, en visite à Dole et Champdivers le 9 janvier 2025. La Ministre de la Culture s'est alors appuyée sur les réalisations des Scènes du Jura pour inviter les collectivités de tout le territoire national à ne pas se désengager de la culture.

Confirmées dans la conviction que leur message peut et doit porter au-delà des frontières départementales, Les Scènes du Jura développeront une stratégie de relations presse ambitieuse, mobilisant les ressources nécessaires pour essaimer leurs intuitions et partager leurs retours d'expérience féconds. Les expériences de coopération, comme pour le projet transfrontalier ACT, ont permis de faire une première expérimentation de la validité de se doter de moyens adéquats de relations presse.

- Les rebonds naturels

La spécificité d'un territoire rural, peu densément peuplé, repose sur un lien de proximité fort : ici, "tout le monde se connaît". Même si les places de villages sont moins animées qu'autrefois et que les modes de sociabilité ont évolué, l'information circule toujours rapidement. Notre expérience du terrain nous confirme que le bouche-à-oreille, avec ses échos naturels, reste un levier essentiel à valoriser parmi nos outils de communication hybrides. Non monétisable et difficilement quantifiable, il repose sur la spontanéité et la surprise des relations humaines, une dimension précieuse que Les Scènes du Jura souhaitent préserver et cultiver.

2. POUR PRENDRE UN TEMPS D'AVANCE : S'ENGAGER DANS LA TRANSITION

À l'image de l'ensemble du secteur de la culture, le spectacle vivant ne peut ignorer son impact sur l'environnement, que ce soit en termes de consommation énergétique, de mobilité des artistes et des publics, ou encore de gestion des infrastructures. Au fil des années, la prise de conscience collective s'est peu à peu inscrite dans un mouvement plus large qui vise désormais à faire de la culture un levier pour une société plus durable. Un objectif dans lequel Les Scènes du Jura, qui se sont engagées résolument dans une démarche de transition dès la précédente CPO, se reconnaissent. Dès 2023, elles ont sollicité Charlotte Rotureau, membre du Bureau des Acclimatations, qui a mené une mission d'appui conseil en Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) dans le cadre d'un dispositif mis en place par l'OPCO AFDAS.

Cette intervention sur-mesure pour Les Scènes du Jura visait à créer une culture commune autour des enjeux écologiques, à réaliser un diagnostic partagé avec les salariés, à accompagner la "team RSO" dans l'identification des chantiers prioritaires et à soutenir la direction de la Scène Nationale du Jura dans sa volonté de faire de cette question une préoccupation collective et transversale.

Face à l'urgence des enjeux climatiques et désireuses de placer les thématiques de l'environnement, de l'écologie, de l'éco-responsabilité très haut dans l'ordre des priorités des années à venir, Les Scènes du Jura ont souhaité approfondir la réflexion et le compagnonnage avec la chercheuse, en intégrant une démarche sociologique appliquée à l'organisation du travail.

Dans le cadre de son Master 2 en Sociologie et Diagnostic des Organisations à l'Université Lyon 2, Charlotte Rotureau entend analyser la manière dont les enjeux écologiques sont pris en compte dans le fonctionnement interne des *Scènes du Jura*, afin de dresser un diagnostic des perceptions et des pratiques, d'identifier les freins et les leviers d'action, et d'ouvrir des pistes concrètes pour mieux intégrer ces enjeux dans l'organisation du travail et les activités des salariés. A la fois travail d'accompagnement et de recherche universitaire, cette initiative est lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt "Entreprise à engagement sociétal : Quels impacts sur le travail ?" porté par l'ANACT. Elle bénéficie d'un suivi scientifique mené par un groupe de chercheurs en sociologie et en droit de l'Université Lyon 2. A travers notamment leur engagement dans cette démarche, Les Scènes du Jura affirment leur volonté de se remettre en question et de s'engager aux côtés des acteurs majeurs de la transition écologique dans le monde du spectacle vivant, au cours des années à venir.

b. Célébrer notre identité : l'esprit de fête

Dans un monde traversé par le repli sur soi, l'instabilité politique, les bouleversements internationaux et l'urgence climatique, Les Scènes du Jura se veulent un refuge où culture et convivialité se rencontrent. Nos théâtres doivent être à la fois le miroir des questionnements de notre époque à travers la création artistique et des espaces de célébration, d'évasion et de plaisir partagé, où règnent la joie et l'esprit de fête.

À une époque où rassembler pour faire la fête est un acte politique, tout comme ériger la ruralité et ses valeurs connexes que sont l'environnement et l'écologie en valeurs fondamentales, Les Scènes du Jura, dont c'est le terrain de jeu depuis toujours, revendiquent une identité profondément ancrée dans ces engagements.

Cet esprit festif doit transparaître partout : dans nos complicités artistiques, dans notre approche fondée sur la cohabitation et la coopération pour soutenir la création, mais aussi dans notre volonté d'irriguer culturellement le territoire de manière toujours plus transversale et inclusive, au service des publics et de leurs désirs.

1. LES TRENTE ANS DES SCÈNES DU JURA

Cette philosophie prendra une dimension toute particulière au cours de la période couverte par la Convention Pluriannuelle d'Objectifs, qui marquera les **30 ans des Scènes du Jura**. Nées en 1997 de la fusion des théâtres municipaux de Dole et de Lons-le-Saunier, elles ont été labellisées **Scène Nationale** le 5 avril 2013 par la Ministre de la Culture, Aurélie Filippetti.

Cette célébration, symbole de la maturité de **l'Association des Scènes du Jura**, se déploiera tout au long de la saison 2026-2027 à travers un programme encore à imaginer : ré-inviter des artistes marquants, passer commande à un créateur... Autant d'occasions de mettre en lumière les singularités de cette Scène Nationale, de tisser un récit artistique nourri par le

territoire qui lui donne son caractère et d'interroger l'empreinte culturelle, sociale et artistique des *Scènes du Jura* sur leur territoire.

La nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs, qui coïncide avec les 30 ans des Scènes du Jura, représente une opportunité inédite pour les collectivités de réaffirmer et de renforcer leur engagement culturel et leur rayonnement territorial. Cette échéance pourrait être l'occasion de créer des espaces de rencontre et de réflexion réunissant élus et Les Scènes du Jura, afin de penser ensemble l'avenir des théâtres et d'imaginer leur développement en cohérence avec le projet artistique et citoyen porté par Les Scènes du Jura, scène nationale.



2. LES FOYERS JOYEUX

Avant ou après la représentation, l'esprit de fête trouve un prolongement naturel dans les foyers de nos théâtres à Dole et à Lons-le-Saunier. Lors de la précédente Convention Pluriannuelle d'Objectifs, nous avons ouvert ces espaces, multiplié les rendez-vous – *les Before et After, le Bistro d'à côté* – et introduit une offre de restauration de qualité, portée par un chef cuisinier et des produits locaux.

Nos foyers sont des lieux de rencontre privilégiés, ils offrent un panorama inédit sur la ville - une vue imprenable sur la place de la Liberté à Lons-le-Saunier, une ambiance Art déco à Dole. Ils prolongent l'expérience du déplacement, la découverte de nouveaux lieux, de nouveaux brassages sociaux. Les foyers de nos Théâtres sont les lieux où s'incarnent cet esprit de fête, de partage.

Dans cette nouvelle CPO, nous souhaitons aller encore plus loin dans cette célébration du bien-vivre, au cœur de nos Théâtres, avec les artistes et avec nos publics. Nous croyons que l'esprit de fête dont nous souhaitons animer nos théâtres peut s'incarner aussi dans l'art de bien manger, de déguster des vins inattendus, dans la proposition d'un appel aux sens comme une mise en bouche, ou un prolongement de l'expérience sensible vécue dans la salle de spectacle au cours de la représentation. Cette invitation à rejoindre nos foyers joyeux fait écho à nos désirs de déplacements, d'hybridation des expériences sensibles, de promesses de nouvelles vibrations auxquelles le Jura, territoire riche de saveurs et d'une culture du bien vivre se prête tout naturellement.

F. LES RESSOURCES

a. Les ressources humaines : cohabiter dans nos espaces

1. POUR UNE APPROCHE ATTENTIONNÉE DES RESSOURCES HUMAINES

La période de la précédente CPO - marquée par une pandémie et de multiples confinements ! - nous a permis d'entamer une réflexion approfondie sur nos modes d'organisation et nos pratiques professionnelles. Si nos équipes démontrent un engagement sans faille et une adhésion profonde au projet porté par Les Scènes du Jura, la configuration multisite et le rythme soutenu de l'activité exigent une attention particulière à la qualité de nos espaces de travail et à nos modes de cohabitation professionnelle.



Inspirés par le concept de géo-care développé par le géographe Michel Lussault¹, Les Scènes du Jura souhaite **réinventer au cours de la période couverte par la nouvelle CPO, leur approche des ressources humaines**. Le travail mené avec un psychologue du travail sur les deux dernières années, nous a conduit à repenser les fondamentaux de notre organisation pour les cinq années à venir.

Nous avons déjà des intuitions fortes nées de cette réflexion. À commencer par la nécessité de cultiver les espaces-temps réflexifs, pour **éviter l'écueil d'une course perpétuelle** "la tête dans le guidon". Des temps dédiés à la réflexion collective et au partage d'expériences pour prendre du recul sur nos pratiques et mieux comprendre la réalité des métiers de chacun constituent une première piste d'action à mettre en œuvre.

Il nous apparaît désormais nécessaire de **penser la charge de travail comme une partition collective**. Dans cette perspective, l'intensité de notre activité ne peut pas se mesurer uniquement en termes quantitatifs (nombre de spectacles, de résidences, d'actions). Les Scènes du Jura développeront ainsi une approche qualitative qui prenne en compte le sens et l'impact de chaque action, et la pédagogie pour expliciter les choix et les orientations, permettant à chacun de comprendre sa partition dans l'œuvre collective.

Les Scènes du Jura s'engagent ainsi dans une **politique proactive du bien-être au travail**. Au-delà des obligations légales de prévention des risques psychosociaux, nous nous engageons dans une démarche globale qui place l'épanouissement professionnel au cœur de notre organisation. Cette approche se traduira par l'adaptation continue de notre organisation aux contraintes spécifiques du multisite, le renforcement du soutien social et de l'autonomie dans le travail, la mise en place d'outils d'évaluation et d'ajustement de la charge de travail.

Cette nouvelle approche des ressources humaines, inspirée du géo-care, vise à faire de nos espaces de travail **des lieux où la cohabitation professionnelle devient source d'enrichissement mutuel**. Elle reconnaît que la performance de notre structure repose avant tout sur la qualité des relations humaines et sur notre capacité à prendre soin collectivement de nos environnements de travail.

Pour la période 2025-2028, nous nous engageons ainsi dans une démarche qui fait de l'attention aux personnes et aux espaces un pilier central de notre développement, convaincus que la vitalité de notre projet culturel articulé autour des "vibrations", des "hybridations" et des "déplacements" est intimement liée à la qualité de vie de celles et ceux qui le portent au quotidien.

2. ÉVOLUTIONS DES MÉTIERS, TRANSMISSION DES SAVOIR-FAIRE, MUTATION

Le secteur du spectacle vivant traverse actuellement une **période de mutation profonde** qui redéfinit ses métiers et ses pratiques professionnelles.

¹ *Cohabitions ! Pour une nouvelle urbanité terrestre*

Les études récentes du CPNEF-SV et de l'AFDAS révèlent des **tensions significatives dans le recrutement**, particulièrement marquées pour les postes de **direction technique et de régie spécialisée**. Ces difficultés touchent également les fonctions de direction d'établissement, de production, ainsi que les métiers de la communication et des relations avec les publics.

Cette situation s'inscrit dans un contexte plus large de **transformation du rapport au travail**, où les nouvelles générations, notamment la génération Z qui représentera 58% de la main-d'œuvre mondiale en 2030, expriment des **attentes différentes** en termes d'**équilibre vie professionnelle-vie personnelle et de sens** donné au travail.

La **transition numérique**, bien qu'elle soit souvent perçue comme une évolution naturelle plutôt qu'une rupture brutale, **redéfinit progressivement les compétences** requises, notamment dans les domaines techniques. Elle nécessite une adaptation continue des savoir-faire, particulièrement en matière de cybersécurité et de protection des données, tout en soulevant des questions fondamentales sur l'automatisation potentielle de certaines tâches. L'intelligence artificielle générative soulève des inquiétudes sur la protection du droit d'auteur et de protection des contenus créés.

Face à ces enjeux, la **transmission des savoirs** entre générations devient cruciale, appelant à la mise en place de dispositifs de **formation croisée** et de **mentorat**.

Ces évolutions s'accompagnent également d'une prise en compte croissante des **enjeux environnementaux et sociaux**, conduisant à l'**émergence de nouveaux postes**, comme les référents RSE, et à une **adaptation des pratiques professionnelles** visant à réduire l'empreinte carbone du secteur.

Cette transformation globale des métiers du spectacle vivant appelle une réponse stratégique, alliant **formation continue**, adaptation des processus de recrutement et **évolution des modèles organisationnels**, pour permettre au secteur de maintenir son dynamisme tout en répondant aux défis contemporains.

Dans ce contexte de transformation globale, Les Scènes du Jura auront recours à un accompagnement externe pour la mise à plat de l'organisation de ses ressources humaines et continuera de puiser son inspiration dans l'approche du géo-care développée par Michel Lussault pour faire évoluer leurs pratiques professionnelles et renforcer la **cohabitation professionnelle**.

b. Les Théâtres, lieux de représentation et lieux de travail

Depuis l'obtention du label Scène Nationale, Les Scènes du Jura bénéficient d'un réseau d'espaces de représentation, de travail et de résidence mis à disposition par les communes et communautés de communes partenaires. Ce maillage territorial s'organise autour de deux pôles principaux, les Théâtres et de plusieurs espaces satellites.

À Lons-le-Saunier, le Théâtre intercommunal à l'italienne (480 places) est mis à disposition contre un loyer et le paiement intégral des charges, financés par une subvention spécifique. Dans la ville préfecture, Les Scènes du Jura disposent également de deux appartements

pour l'hébergement des artistes et d'un accès privilégié aux salles de Juraparc et du Bœuf sur le Toit, enrichissant ainsi les possibilités de programmation et d'accueil.

À Dole, le Théâtre municipal à l'italienne (300 places) est mis à disposition par la Ville, qui prend en charge l'ensemble des frais afférents. La Fabrique (234 places), autre espace structurant pour Les Scènes du Jura, présente toutefois la contrainte d'une fermeture hivernale du 15 novembre au 15 mars. Un appartement est également disponible pour les artistes, mais souffre des mêmes restrictions de chauffage en période hivernale. La salle de la Commanderie (qui peut accueillir jusqu'à 1 700 personnes) complète ce dispositif, accessible sur la base d'un forfait annuel.

A noter que Les Scènes du Jura habitent les théâtres de Lons-le-Saunier et de Dole, mais n'en sont pas seuls usagers. Afin de garantir la co-habitation de ces espaces avec les autres utilisateurs (conservatoire, associations locales...), Les Scènes du Jura ont développé un modèle équilibré. Un système de facturation couvrant les frais de personnel, les défraiements et le matériel permet d'assurer la viabilité économique de ces mises à disposition.

Sur le reste du territoire, Les Scènes du Jura bénéficient d'un accès à l'Oppidum de Champagnole et d'un réseau de salles polyvalentes dans les communes partenaires avec une mise à disposition gratuite, qui permet un véritable maillage du territoire.

Sur ses deux poumons, Lons-le-Saunier et Dole, Les Scènes du Jura savent pouvoir compter sur le soutien des collectivités pour adapter leur cahier des charges de Scène Nationale, conçu pour des théâtres de grandes villes, aux spécificités du territoire jurassien qu'elles contribuent ainsi à faire rayonner. La démonstration de ce soutien sera d'autant plus marquante que cette nouvelle convention d'objectifs et de moyens (CPO) coïncidera avec la célébration des 30 ans des Scènes du Jura, nées de la fusion des théâtres de Lons-le-Saunier et de Dole.

Le label Scène Nationale porté par Les Scènes du Jura est une opportunité pour les collectivités qui sont propriétaires de ces théâtres classés monuments historiques. Après la rénovation du Théâtre de Dole, qui a marqué la précédente CPO, le prochain grand chantier sera la rénovation du bloc de scène du Théâtre de Lons-le-Saunier. Cette adaptation est désormais indispensable pour garantir l'accueil de formes artistiques variées, au cœur du projet artistique porté par Les Scènes du Jura.

En parallèle, à Dole, l'amélioration des conditions d'accueil en résidence et d'hébergement des artistes constituera un enjeu fondamental pour que l'infrastructure reflète l'ambition culturelle du territoire et permette d'accueillir artistes et compagnies dans les meilleures conditions, en toute saison. À ce titre, la rénovation de la Fabrique et sa transformation en véritable maison de résidence artistique est tout aussi stratégique pour la Scène Nationale que la modernisation du Théâtre de Lons-le-Saunier.

1. À LONS-LE-SAUNIER, LA NÉCESSAIRE RÉNOVATION DU BLOC DE SCÈNE DU THÉÂTRE À L'ITALIENNE

Le lancement du projet de rénovation du bloc de scène du théâtre à l'italienne de Lons-le-Saunier constitue le chantier prioritaire à mettre sur les rails au cours de cette période. Cette modernisation, qui s'inscrit dans la lignée de rénovations réussies - comme celles du théâtre des Célestins à Lyon, ou des théâtres du Puy-en-Velay ou de Cherbourg - vise à adapter ce lieu de représentation historique aux exigences contemporaines du spectacle vivant.



La modernisation de la scène prévoit la suppression de la pente actuelle et l'abaissement du nez de scène à une hauteur maximale de 80-90 centimètres. Un nouveau plancher haute résistance sera installé, capable de supporter 800 kg/m². Les réseaux numériques et électriques seront à cette occasion entièrement repensés et le monte-charge sera adapté aux nouveaux usages. Les équipements de la salle feront l'objet d'une attention particulière, avec la rénovation complète des systèmes d'éclairage de face et l'installation de caniveaux techniques. La régie en seconde galerie sera reconfigurée pour répondre aux standards actuels. L'infrastructure scénique bénéficiera d'une modernisation majeure avec l'installation d'un grill technique doté d'équipes motorisées, l'adaptation des passerelles et la création de points d'accroche spécifiques pour les arts du cirque.

Les circulations latérales seront optimisées, les **loges modernisées** avec l'ajout de sanitaires et une mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite. Les espaces de stockage feront l'objet d'une réorganisation complète pour plus d'efficacité.

Une première réunion de concertation sur le projet de rénovation du théâtre de Lons s'est tenue le 18 décembre 2024, rassemblant la Communauté d'agglomération ECLA, la Ville de Lons-le-Saunier, La Conservation régionale des monuments historiques de la DRAC et l'équipe des *Scènes du Jura*, marquant ainsi le lancement officiel de cette phase cruciale pour l'avenir de l'établissement. La période 2025-2028 couverte par cette convention pluriannuelle d'objectifs sera celle du lancement de ce projet, dont le chantier n'est pour l'heure pas calendarisable.

2. À DOLE, LA FABRIQUE SE RÊVE EN MAISON DE RÉSIDENCE ARTISTIQUE

La Fabrique, salle de représentation et bureaux utilisée notamment durant les travaux du Théâtre de Dole, aspire un renouvellement. Les Scènes du Jura ont avancé une proposition de transformation en véritable maison de résidence, avec un hébergement intégré, pour répondre à un enjeu majeur pour les années à venir. Aujourd'hui limité par une isolation insuffisante, le bâtiment nécessite d'importants travaux pour être chauffé et utilisé toute l'année. Les Scènes du Jura proposent la reconversion des bureaux inoccupés en espaces d'hébergement, permettant d'accueillir artistes et compagnies dans des conditions optimales. Grâce à sa configuration, La Fabrique deviendrait un lieu de création et de diffusion, particulièrement adapté aux projets destinés **au jeune public et aux familles** – un axe stratégique des politiques territoriales, mais aussi des intentions des Scènes du Jura pour sa programmation et le développement de l'éducation à la culture auprès des très jeunes publics et des familles.

À Dole comme à Lons-le-Saunier, l'amélioration des conditions d'accueil dans les appartements mis à disposition par les collectivités, est essentielle pour offrir un cadre confortable et fonctionnel aux artistes qu'elle accueille, quelle que soit la saison.

En s'inscrivant dans cette dynamique, les collectivités pourraient non seulement affirmer leur soutien à l'ambition culturelle singulière qu'entendent porter Les Scènes du Jura, mais aussi valoriser leur rôle moteur dans la structuration et l'attractivité du territoire, faisant des théâtres de véritables pôles de création, de diffusion et de rencontre au service de tous.

3. UNE CONTINUITÉ DANS LES INVESTISSEMENTS - RENOUVELLEMENT DU MATÉRIEL

Lors de la précédente CPO, des investissements ont été réalisés, entre autres, pour permettre aux Scènes du Jura d'engager la transition vers les éclairages LED, pour équiper chaque Théâtre de son propre système de diffusion sonore et pour disposer de matériel dédié à notre activité sur le territoire dans des salles non-dédiées.

Pour cette nouvelle CPO, il nous semble important de poursuivre ces investissements sur plusieurs axes :

- Poursuivre l'acquisition de projecteur LED pour continuer notre transition vers la technologie LED et diminuer notre consommation électrique et pour anticiper la fin prochaine de la commercialisation, en Europe, des lampes halogènes, qui équipent nos projecteurs "traditionnels".
- Équiper les Théâtres de Lons et de Dole de manière équivalente, afin de minimiser les transports de matériel d'un lieu à l'autre. En effet les 2 Théâtres doivent être équipés en système de diffusion son ainsi qu'en pupitre lumière et son.
- Pour le matériel son, le Théâtre de Lons n'est pas équipé d'enceinte grave (subwoofer). Les Théâtres ne sont pas équipés non plus d'afficheur acoustique indispensable pour la protection auditive du public et des équipes.
- Pour le matériel Lumière, Le Théâtre de Dole n'est pas équipé de pupitre lumière de dernière génération, permettant de gérer les projecteurs asservis et les nouveaux projecteurs LED.
- Faire évoluer le système informatique et les réseaux numériques pour pouvoir mettre en place des outils collaboratifs nécessaires à la configuration multisite des Scènes du Jura.

- Aménager le local de stockage situé à Arlay pour en faire une véritable base logistique du matériel mutualisé entre les différents sites et ainsi rationaliser les transports pour gagner en efficacité et pour diminuer l’empreinte carbone de ces déplacements.
- Prévoir l’acquisition d’un véhicule petit utilitaire supplémentaire pour le travail sur le territoire.

c. Les ressources financières

À l’aube de cette nouvelle Convention Pluriannuelle d’Objectifs 2025-2028, dans un contexte d’incertitude généralisée, Les Scènes du Jura font face à un exercice d’équilibriste budgétaire, où rigueur et vision artistique doivent cohabiter pour se projeter de manière **réaliste** vers l’avenir, sans renoncer aux missions fondamentales d’une Scène Nationale : soutenir la création, diffuser les œuvres et rendre l’art accessible à tous.

Par souci de réalisme, une augmentation de 0,5 % a été appliquée chaque année aux dépenses de charges, un ajustement mesuré mais nécessaire, pour un budget annuel qui s’établit à 3,1 millions d’euros. Toutefois, tandis que ces charges augmentent, le niveau des subventions demeure figé. Le projet financé par les fonds européens dans le cadre du programme Interreg (projet transfrontalier franco-suisse ACT) avait offert une véritable respiration à la production et à la diffusion, mais son achèvement réduira d’autant la marge de manœuvre. Dans les années à venir, seules les charges artistiques pourront être ajustées pour absorber ces tensions financières.

Ainsi, les achats de spectacles, les interventions d’éducation artistique et culturelle (EAC) et les coproductions – pourtant piliers essentiels des missions d’une Scène Nationale – devront être revus à la baisse. Entre 2025 et 2028, près de 170 000 € devront être soustraits à ces lignes budgétaires, un ajustement aussi inévitable que délicat. Enfin, pour préserver le niveau des recettes de billetterie, une hausse du prix des places semble inéluctable.

Face à ces contraintes, Les Scènes du Jura s’engagent à faire preuve de flexibilité et d’innovation. La célébration des trente ans de la structure pourrait ainsi être l’occasion de mobiliser des subventions exceptionnelles et de développer des projets de mécénat spécifiques, avec l’objectif de réunir une enveloppe de 80 000 € pour l’événement.

G. CONCLUSION

Portées par le souffle de cette nouvelle Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2025-2028, Les Scènes du Jura réaffirment leur mission première : être un lieu de création, de diffusion et de transmission, une Scène Nationale engagée dans le dialogue entre les œuvres, les publics et le territoire. Elles poursuivent ainsi leur engagement en territoire vivant, où l'art vibre au plus proche des habitants, hybridant les disciplines, les espaces et les imaginaires. Les vibrations de la scène résonnent bien au-delà de nos théâtres, se propageant dans les paysages du Jura, dans les cœurs et les esprits, dans l'écho des rencontres inattendues qu'elles provoquent.

Dans cet élan, l'hybridation devient un moteur artistique et social : elle décroïsonne, mêle les formes, fait dialoguer le passé et l'avenir, le local et l'universel. Elle reflète la vocation d'une Scène Nationale à être un carrefour de diversité, un espace où les disciplines se croisent, où les esthétiques se transforment, où les cultures s'enrichissent mutuellement. Cet esprit d'hybridation s'étend au-delà des frontières, affirmant une ouverture à l'international qui nourrit de nouveaux dialogues artistiques et culturels et inscrit le Jura sur un planisphère du spectacle vivant.

Être une Scène Nationale en milieu rural, c'est à la fois provoquer et capter des émotions dans des lieux inattendus, irriguer chaque recoin du territoire où l'art n'est jamais figé mais toujours en mouvement. Ainsi, Les Scènes du Jura invitent au déplacement, ouvrent des chemins, vont à la rencontre des espaces et de leurs habitants, font de la ruralité non pas une contrainte mais une source d'inspiration et d'expérimentation. Cette attention au territoire s'inscrit dans une conscience accrue de la nécessité de co-habiter, du lien entre l'art, les lieux et les écosystèmes, où le spectacle vivant devient un vecteur de soin, d'écoute et d'engagement collectif. Dans cette dynamique, l'éco responsabilité est une boussole essentielle à la fois pour produire, diffuser, mais aussi pour accueillir le public autrement, avec une réflexion sur le temps long, portée par l'esprit de coopération qui privilégie la durabilité et le partage.

Pour les années à venir, dans un climat d'inquiétude généralisée, Les Scènes du Jura veulent que les théâtres soient plus que jamais des maisons où l'on célèbre l'art dans un esprit de fête permanent. Une fête qui ne soit pas seulement un événement ponctuel, mais une manière d'habiter le territoire, de vibrer ensemble au rythme des pulsations du (spectacle) vivant.

« Nos théâtres doivent être à la fois le miroir des questionnements de notre époque à travers la création artistique et des espaces de célébration, d'évasion, et de plaisir partagé, où règnent la joie et l'esprit de fête. »

faire corps

Les Scènes du Jura - Budget Prévisionnel CPO 2025/2028 - Charges HT

	Budget Prévisionnel 2025		Budget Prévisionnel 2026 - saison des 30 ans des Scènes du Jura		Budget Prévisionnel 2027 - saison des 30 ans des Scènes du Jura		Budget Prévisionnel 2028	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
CHARGES ARTISTIQUES	1 085 210 €	38%	974 778 €	36%	964 632 €	35%	921 973 €	34%
60 – Achats	534 237 €	19%	421 673 €	15%	409 385 €	14%	364 573 €	13%
Achats d'études et de prestations de services	534 237 €		421 673 €	- €	409 385 €		364 573 €	
Achats de spectacles Saison	285 737 €		309 873 €		297 585 €		292 773 €	
Achat de spectacles After/Before - Canapé/Transat	6 800 €		6 800 €		6 800 €		6 800 €	
Projet Interreg - Programmation / Résidence / Production	166 700 €							
Projet 30 ans des Scènes du Jura			40 000 €		40 000 €			
Interventions EAC	75 000 €		65 000 €		65 000 €		65 000 €	
61 – Services Extérieurs	86 570 €	3%	86 903 €	3%	87 237 €	3%	87 574 €	3%
Sous traitance Agent de sécurité	16 570 €		16 653 €		16 736 €		16 820 €	
Locations	70 000 €		70 250 €		70 501 €		70 754 €	
Location de salles	20 000 €		20 000 €		20 000 €		20 000 €	
Frais techniques	50 000 €		50 250 €		50 501 €		50 754 €	
62 – Autres services extérieurs	217 901 €	8%	218 991 €	8%	220 085 €	8%	221 186 €	8%
Publicité, publication	10 718 €		10 772 €		10 825 €		10 880 €	
Communication par spectacle	10 718 €		10 772 €		10 825 €		10 880 €	
Déplacements, missions	207 183 €		208 219 €		209 260 €		210 306 €	
Déplacement compagnies	60 000 €		60 300 €		60 602 €		60 905 €	
Défraissements, hébergements, catering compagnies	82 000 €		82 410 €		82 822 €		83 236 €	
Résidences	22 183 €		22 294 €		22 405 €		22 517 €	
Interventions EAC	10 000 €		10 050 €		10 100 €		10 151 €	
Frais de repérages	8 000 €		8 040 €		8 080 €		8 121 €	
Bus pour spectateurs	25 000 €		25 125 €		25 251 €		25 377 €	
64 – Charges de personnel	141 833 €	5%	142 542 €	5%	143 255 €	5%	143 971 €	5%
Rémunérations des personnels d'accueil (CDD/CDI)	22 000 €		22 110 €		22 221 €		22 332 €	
Rémunérations des personnels intermittents diffusion	88 027 €		88 467 €		88 909 €		89 354 €	
Rémunérations des personnels intermittents production	8 806 €		8 850 €		8 894 €		8 939 €	
Rémunérations des artistes pour production maison (TCDC)	23 000 €		23 115 €		23 231 €		23 347 €	
65 – Autres charges de gestion courante	104 669 €	4%	104 669 €	4%	104 669 €	4%	104 669 €	4%
Coproductions	60 000 €		60 000 €		60 000 €		60 000 €	
Droits d'auteurs	44 669 €		44 669 €		44 669 €		44 669 €	

	Budget Prévisionnel 2025		Budget Prévisionnel 2026 - saison des 30 ans des Scènes du Jura		Budget Prévisionnel 2027 - saison des 30 ans des Scènes du Jura		Budget Prévisionnel 2028	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	1 747 744 €	62%	1 756 142 €	62%	1 757 939 €	62%	1 759 745 €	62%
60 – Achats	30 250 €	1%	30 401 €	1%	30 553 €	1%	30 706 €	1%
Achats de fournitures (Bistrot d'à coté)	2 250 €		2 261 €		2 273 €		2 284 €	
Fournitures d'entretien et de petit équipement	8 000 €		8 040 €		8 080 €		8 121 €	
Autres fourn. administratives (billetterie, bureau, informatique)	20 000 €		20 100 €		20 201 €		20 302 €	
61 – Services Extérieurs	92 000 €	3%	92 460 €	3%	92 922 €	3%	93 387 €	3%
Locations	34 000 €		34 170 €		34 341 €		34 513 €	
Location de véhicules longue durée	24 000 €		24 120 €		24 241 €		24 362 €	
Autres locations	10 000 €		10 050 €		10 100 €		10 151 €	
Entretien et réparation	10 000 €		10 050 €		10 100 €		10 151 €	
Assurances	26 000 €		26 130 €		26 261 €		26 392 €	
Documentation / Abonnement presse	4 000 €		4 020 €		4 040 €		4 060 €	
Maintenance Logiciels (Billetterie/Comptabilité/RégieSpectacle)	18 000 €		18 090 €		18 180 €		18 271 €	
62 – Autres services extérieurs	216 150 €	8%	217 231 €	8%	218 317 €	8%	219 408 €	8%
Rémunérations intermédiaires et honoraires (Comptable et CAC)	17 000 €		17 085 €		17 170 €		17 256 €	
Publicité, publication	87 250 €		87 686 €		88 125 €		88 565 €	
Communication de saison	79 250 €		79 646 €		80 044 €		80 445 €	
Site Internet	3 000 €		3 015 €		3 030 €		3 045 €	
Flyers, courriers...	5 000 €		5 025 €		5 050 €		5 075 €	
Déplacements, missions	60 000 €		60 300 €		60 602 €		60 905 €	
Déplacement inter-site	60 000 €		60 300 €		60 602 €		60 905 €	
Frais de réception- Mission CA	8 000 €		8 040 €		8 080 €		8 121 €	
Frais postaux et de télécommunication	35 000 €		35 175 €		35 351 €		35 528 €	
Services bancaires, autres	1 200 €		1 206 €		1 212 €		1 218 €	
Adhésion (Syndéac - Asso SN)	7 700 €		7 739 €		7 777 €		7 816 €	
63 – Impôts et taxes	10 200 €	0%	10 251 €	0%	10 302 €	0%	10 354 €	0%
Impôts et taxe sur rémunération (Formation)	10 000 €		10 050 €		10 100 €		10 151 €	
Autres impôts et taxes	200 €		201 €		202 €		203 €	
64 – Charges de personnel permanents	1 320 964 €	47%	1 327 574 €	49%	1 327 574 €	49%	1 327 574 €	50%
Rémunérations des personnels permanents	937 092 €		941 783 €		941 782 €		941 782 €	
Charges sociales s'y référant	383 872 €		385 791 €		385 791 €		385 791 €	
64 – Charges de personnel prestation (Intermittents et ouvrees)	9 000 €	0%	9 045 €	0%	9 090 €	0%	9 136 €	0%
65 – Autres charges de gestion courante	- €	-	- €	-	- €	-	- €	-
67 – Charges exceptionnelles	- €	-	- €	-	- €	-	- €	-
68 – Engagement sur ressources affectées	- €	-	- €	-	- €	-	- €	-
68 – Dot. Amortissements	69 180 €	2%	69 180 €	3%	69 180 €	3%	69 180 €	3%

	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
CHARGES DE BATIMENT	317 949 €		318 794 €		319 643 €		320 496 €	
Loyer et charges Théâtre de Lons le Saunier	168 949 €		169 794 €		170 643 €		171 496 €	
Valorisations - Mise à disposition d'équipements Dole ***	135 000 €		135 000 €		135 000 €		135 000 €	
Valorisations - Mise à disposition d'équipements Lons (Appartements)	14 000 €		14 000 €		14 000 €		14 000 €	

TOTAL DES CHARGES	3 150 903 €	100%	3 049 713 €	99%	3 042 213 €	99%	3 002 213 €	98%
--------------------------	--------------------	-------------	--------------------	------------	--------------------	------------	--------------------	------------

*** NB : La valorisation de 135 000€ correspond à l'estimation par les Scènes du Jura de la mise à disposition de la Fabrique, de l'Appartement et du Théâtre de Dole.

Les Scènes du Jura - Budget Prévisionnel CPO 2025/2028 - Produits HT

	Budget Prévisionnel 2025	%	Budget Prévisionnel 2026 - 30 ans des Scènes du Jura	%	Budget Prévisionnel 2027 - 30 ans des Scènes du Jura	%	Budget Prévisionnel 2028	%
70- RECETTES PROPRES	373 480 €	12%	371 480 €	12%	371 480 €	12%	371 480 €	12%
Billetterie et adhésion /cartes	276 700 €	74%	276 700 €	74%	276 700 €	74%	276 700 €	74%
Coréalizations locales	5 000 €		5 000 €		5 000 €		5 000 €	
Recettes Etablissements scolaires	15 000 €		15 000 €		15 000 €		15 000 €	
Ventes spectacle	8 280 €		8 280 €		8 280 €		8 280 €	
Prestations techniques	32 000 €		32 000 €		32 000 €		32 000 €	
Mécénat	32 000 €		30 000 €		30 000 €		30 000 €	
Ventes Bistro d'à coté	4 500 €		4 500 €		4 500 €		4 500 €	
74- SUBVENTIONS HT	2 482 923 €	83%	2 409 233 €	80%	2 401 733 €	80%	2 361 733 €	79%
SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT TTC	2 257 243 €	75%	2 257 243 €	75%	2 257 243 €	75%	2 257 243 €	75%
ETAT	675 000 €	22%	675 000 €	22%	675 000 €	22%	675 000 €	22%
DRAC BFC: convention projet artistique - Titre 131	675 000 €		675 000 €		675 000 €		675 000 €	
dont <i>Projet Culturel</i>	550 000 €		595 000 €		595 000 €		595 000 €	
dont <i>Plan Théâtre Itinérance</i>	40 000 €		40 000 €		40 000 €		40 000 €	
dont <i>Mieux produire mieux diffuser</i>	40 000 €		40 000 €		40 000 €		40 000 €	
dont <i>Nouveau financement à trouver</i>	45 000 €		- €		- €		- €	
COLLECTIVITES TERRITORIALES	520 000 €	17%	520 000 €	17%	520 000 €	17%	520 000 €	17%
Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté	200 000 €		200 000 €		200 000 €		200 000 €	
Conseil Départemental du Jura	320 000 €		320 000 €		320 000 €		320 000 €	
COMMUNAUTES DE COMMUNES / VILLES	1 062 243 €	35%	1 062 243 €	35%	1 062 243 €	35%	1 062 243 €	35%
Com. Agglo ECLA	381 945 €		381 945 €		381 945 €		381 945 €	
Com. Agglo ECLA - Le Théâtre	168 949 €		168 949 €		168 949 €		168 949 €	
Com. Agglo Le Grand Dole	381 945 €		381 945 €		381 945 €		381 945 €	
Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura	70 000 €		70 000 €		70 000 €		70 000 €	
Communauté de Communes Cœur du Jura	20 500 €		20 500 €		20 500 €		20 500 €	
Communauté de communes Porte du Jura	15 063 €		15 063 €		15 063 €		15 063 €	
Ville de Morez - commune nouvelle Hauts de Bienne	13 341 €		13 341 €		13 341 €		13 341 €	
Ville de Poligny	5 250 €		5 250 €		5 250 €		5 250 €	
Ville de Salins-les-Bains	5 250 €		5 250 €		5 250 €		5 250 €	
FINANCEMENTS AFFECTES TTC	272 190 €	9%	198 500 €	7%	191 000 €	6%	151 000 €	5%
DRAC BFC - Financements affectés - Titre 361	112 500 €	4%	112 500 €	4%	105 000 €	3%	105 000 €	3%
Service des publics	25 000 €		25 000 €		25 000 €		25 000 €	
Mesures prioritaires territoriales	40 000 €		40 000 €		40 000 €		40 000 €	
Jumelages-résidences-projets divers-classes culturelles...	40 000 €		40 000 €		40 000 €		40 000 €	
CDTC	7 500 €		7 500 €					
DIVERS - Financements affectés	159 690 €	5%	86 000 €	3%	86 000 €	3%	46 000 €	2%
Conseil départemental du Jura - TCDC et SB	40 000 €		40 000 €		40 000 €		40 000 €	
Interreg	116 690 €		- €		- €		- €	
ONDA	3 000 €		3 000 €		3 000 €		3 000 €	
30 ans des Scènes du Jura	- €		40 000 €		40 000 €		- €	
Appel à projets [SACD/CNV/MSA/MDPH]	- €		3 000 €		3 000 €		3 000 €	
TVA SUR SUBVENTIONS	- 46 510 €	-2%	- 46 510 €	-2%	- 46 510 €	-2%	- 46 510 €	-2%
TVA sur Subventions - complément de prix	- 46 448 €		- 46 448 €		- 46 448 €		- 46 448 €	
TVA sur Subventions affectées	- 62 €		- 62 €		- 62 €		- 62 €	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	145 500 €	5%	120 000 €	4%	120 000 €	4%	120 000 €	4%
76- Produits financiers	5 000 €		5 000 €		5 000 €		5 000 €	
77- Quote-part sub. d'investissement	50 000 €		50 000 €		50 000 €		50 000 €	
78- Ressources non utilisées aff. sur exercice ant.	75 500 €		50 000 €		50 000 €		50 000 €	
79- Transferts de charges	15 000 €		15 000 €		15 000 €		15 000 €	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	149 000 €	-	149 000 €	-	149 000 €	-	149 000 €	-
Ville de Dole - mise à disposition d'équipements ***	135 000 €		135 000 €		135 000 €		135 000 €	
Ville de Lons-le-Saunier - mise à disposition d'équipements	14 000 €		14 000 €		14 000 €		14 000 €	
TOTAL GENERAL	3 150 903 €	100%	3 049 713 €	97%	3 042 213 €	96%	3 002 213 €	95%



**PROJET DE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE
LOCAUX
DE LA FABRIQUE
A L'ASSOCIATION LES SCENES DU JURA**

Entre

LA VILLE DE DOLE,

Hôtel de ville - place de l'Europe - 39100 DOLE,
Représentée par Monsieur Jean Baptiste GAGNOUX, Maire,
mandaté par le Conseil Municipal du 23 juin 2025
Désignée sous le terme « LA VILLE DE DOLE »
d'une part,

Et

L'Association « LES SCÈNES DU JURA »

4 rue Jean Jaurès - Le Théâtre - 39000 LONS LE SAUNIER
Représentée par sa Présidente, Madame Claire CHATON-AUBEY
Mandatée par le Conseil d'Administration du 19 mai 2025
SIRET n° 413 401 373 000 19
Désignée sous le terme « LES SCÈNES DU JURA » et « L'ASSOCIATION »
d'autre part,

PREAMBULE

« LES SCÈNES DU JURA », Scène Nationale, association loi 1901, dont le projet est défini dans le cadre d'une Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO), assurent depuis 1996 à Dole la présence du spectacle vivant sous toutes ses formes. Ainsi, La Fabrique est le 2nd lieu de diffusion (après le Théâtre), de création et de mise en œuvre d'actions culturelles, et le lieu de travail de l'équipe permanente de la Scène nationale. Depuis 2017, suite aux travaux de rénovation du bâtiment, « LES SCÈNES DU JURA » se sont en outre vu confier (par convention du 7 avril 2017) la gestion de la Fabrique réhabilitée.

Dans ce cadre, il est convenu ce qui suit :

Afin de répondre aux attentes de LA VILLE DE DOLE, et pour que « LES SCÈNES DU JURA » puissent exercer leurs missions, LA VILLE DE DOLE confie la gestion de la Fabrique à « LES SCÈNES DU JURA ».

Ainsi, la présente convention détermine en adéquation avec la CPO 2025-2028 les modalités de mises à disposition immobilières effectuées par la VILLE DE DOLE auprès de « LES SCÈNES DU JURA ».

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la VILLE DE DOLE met à disposition de l'Association « LES SCÈNES DU JURA » la Fabrique située à Dole.

Article 2 - Désignation des locaux mis à disposition

L'ensemble des espaces mentionnés ci-après est mis à disposition de « LES SCÈNES DU JURA » afin de leur permettre d'assurer le projet artistique et culturel de la direction et l'activité qui en découle.

Cette occupation relève du droit d'occupation précaire et non d'un bail, l'Association ne peut donc céder les droits en résultant.

LA FABRIQUE - lieu de diffusion et d'action culturelle - 30 Boulevard Wilson à Dole

LA VILLE DE DOLE met à disposition de « LES SCÈNES DU JURA » l'ensemble des locaux et équipements de La Fabrique, à savoir :

- 1 salle de spectacle d'une capacité de 234 places assises,
- 1 espace de régie,
- 1 mezzanine de rangement,
- 2 loges d'artistes,
- 1 espace billetterie,
- 1 bureau,
- 1 cave,
- 1 local technique,
- 1 espace de stockage attenant.

Ces locaux représentent une surface de 630 m2 (emprise au sol).

Article 3 - Conditions financières de la mise à disposition des locaux

La mise à disposition permanente des locaux sus-désignés dans l'article 2 est consentie à titre gratuit.

Article 4 - Accueil de manifestations culturelles à la Fabrique

La programmation de « LES SCÈNES DU JURA » est prioritaire. Cependant, la salle de spectacles de la Fabrique peut accueillir d'autres manifestations.

L'accueil de toute manifestation ne pourra se faire sans la présence du personnel qualifié et habilité par la direction de « LES SCÈNES DU JURA », de même qu'un service de sécurité dédié au lieu tel qu'il est déterminé par la Commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de Dole en application des articles MS 46 et L14-4 du règlement de sécurité contre l'incendie relatif aux ERP et conforme à la Licence d'entrepreneur de spectacles n°PLATES-R-2024-003179-3180-3187-3188-3231, ainsi que le personnel de sécurité Vigipirate (fouille et/ou palpation).

Le service de scène et d'exploitation est exclusivement assuré par le personnel attaché à l'Association (hors dispositions de l'alinéa C de cet article). Seule la direction de « LES SCÈNES DU JURA » pourra juger du nombre de personnel et des services nécessaires à la sécurité et au bon déroulement des manifestations. L'ensemble du matériel scénique, matériel son, lumière et vidéoprojection...) devra être exclusivement manipulé par du personnel autorisé par le Directeur Technique ou le Régisseur Général.

Au stade de la signature de la convention, la Fabrique fait l'objet d'une fermeture hivernale en raison d'une isolation thermique défailante. La fermeture est du 16 novembre au 30 mars.

Il est convenu que la salle est gérée par « LES SCÈNES DU JURA ». La salle est partagée entre spectacles et résidences d'artistes de « LES SCÈNES DU JURA ». Elle pourra être mise à disposition par « LES SCÈNES DU JURA » pour les manifestations du conservatoire de Musique et d'autres sessions comme celle de la prévention sur la sécurité routière organisées par la Ville de Dole et enfin aux manifestations et représentations des associations doloises (MJC, etc).

Concernant les manifestations de la Ville, « LES SCÈNES DU JURA » accueilleront à titre gratuit **6 jours d'utilisation** par an. Cependant, le personnel d'accueil, le personnel de sécurité ERP et de sécurité Vigipirate nécessaire au bon déroulement des manifestations seront facturés par l'Association, selon un devis proposé au moment de la réservation. De plus, si le cumul des activités de diffusion et de prestation ne permet pas à « LES SCÈNES DU JURA » de mobiliser son personnel permanent sur une manifestation, le surcoût de l'embauche d'intermittents sera facturé au même titre que le personnel d'accueil et de sécurité.

Il convient également, dans un souci de bonne gestion, de saisir « LES SCÈNES DU JURA » 100 jours au moins avant la manifestation.

Au-delà de 6 manifestations annuelles, les prestations seront facturées dans les conditions établies par les tarifs votés par le conseil d'administration de « LES SCÈNES DU JURA ».

D'autre part, La Ville de Dole se réserve également le droit de préciser à « LES SCÈNES DU JURA » que telle ou telle manifestation organisée par une association de la Ville de Dole revêt un caractère de gratuité ou non. En cas de gratuité, cela rentre dans le cadre des jours de gratuité prévus ci-dessus.

L'interlocuteur unique de « LES SCÈNES DU JURA » à la VILLE DE DOLE est le directeur du pôle des affaires culturelles.

Enfin, « LES SCÈNES DU JURA » peuvent mettre les locaux de la Fabrique à disposition d'autres utilisateurs (notamment associatifs) pour des manifestations, selon le règlement intérieur des lieux, aux tarifs de prestations et au calendrier validés par le conseil d'administration.

Un devis des prestations facturées (technique, d'accueil, de sécurité) et une convention d'utilisation devront impérativement être établis et signés par l'utilisateur en amont de la manifestation.

Tout personnel ou service supplémentaire au regard de celui défini dans le devis initial sera facturé quel que soit l'utilisateur, après nouveau devis et accord préalable.

« LES SCÈNES DU JURA » doivent assurer la police interne et veiller au respect des lieux par les utilisateurs extérieurs. Elle veille à leur fonctionnement, à l'accueil, au respect de la réglementation en matière de sécurité sur la base de préconisations de la commission de sécurité d'arrondissement.

Article 5 - Conditions d'utilisation des locaux

Les locaux de la présente convention de mise à disposition, seront utilisés conformément à leur destination pour la réalisation des actions mentionnées en préambule.

Les locaux ne devront pas être utilisés pour des activités à but politique ou confessionnel.

« LES SCÈNES DU JURA » prennent les espaces dans l'état où ils se trouvent lors de l'entrée en jouissance, tel que dûment constaté par un état des lieux dressé contrairement à la signature de la présente Convention.

Toute modification des locaux ne peut se faire qu'après accord express de la VILLE DE DOLE. Le mobilier et le matériel appartenant à la VILLE DE DOLE sont mis gracieusement à la disposition de « LES SCÈNES DU JURA » qui en assurent la conservation et l'entretien.

Un inventaire du mobilier et du matériel est dressé contrairement et tenu à jour. Un état est transmis chaque année avant le 30 mars à la VILLE DE DOLE par « LES SCÈNES DU JURA ». La VILLE DE DOLE étudie la prise en charge du renouvellement du matériel acquis par elle pour le fonctionnement normal des activités du Théâtre et de la Fabrique après amortissement.

« LES SCÈNES DU JURA » sont tenus de se conformer aux lois et règlements relatifs aux salles de spectacles, aux règles d'hygiène et de sécurité.

Article 6 - Entretien et maintenance de la Fabrique

LA VILLE DE DOLE prend à sa charge les travaux et la maintenance qui incombent à tout propriétaire d'immeuble, à l'exception de ceux qui seraient consécutifs à une négligence de la part de LES SCENES DU JURA.

LA VILLE DE DOLE s'acquitte des taxes diverses et des contributions foncières.

LA VILLE DE DOLE prend à sa charge les frais relatifs au fonctionnement des établissements, à savoir :

- la prise en charge des contrats d'entretien, des matériels et installations propres au bâtiment et vérifications réglementaires de sécurité liées à la réglementation ERP et Code du travail (ventilation et chauffage, armoires électriques et électricité générale, rideau de fer, centrale d'alarme et de sécurité, matériels de protection contre l'incendie, machinerie...);

« LES SCÈNES DU JURA » veillent particulièrement à une gestion économe et à une maîtrise des consommations en fluides, notamment électriques. Un bilan de ces charges sera établi par la Ville.

« LES SCÈNES DU JURA », pour sa part, supporteront les charges correspondant à tous les abonnements et consommations relatifs à la téléphonie, à Internet et au matériel informatique et bureautique.

Le nettoyage courant des locaux sera régulièrement assuré par « LES SCÈNES DU JURA ». L'usage de produits d'entretien adaptés aux différents supports devra être conforme aux préconisations transmises lors l'état des lieux (parquets, moquettes, tomettes, comblanchien, dalles de pierre...).

Un nettoyage plus approfondi sera effectué une fois par an à la charge de LA VILLE DE DOLE comprenant le nettoyage des vitres et des sols.

Article 7 - Assurances

La VILLE DE DOLE, par l'intermédiaire de son contrat d'assurance, couvre les risques de vol, d'incendie, de dégâts des eaux, d'explosion de l'ensemble des locaux, ainsi que tous les aménagements immeubles par destination pour le matériel et le mobilier lui appartenant.

« LES SCÈNES DU JURA » ne peuvent être tenus pour responsable des dégâts pouvant survenir aux immeubles sauf en cas de faute grave, de négligence et de défaillance dûment constatées ou de défaut d'organisation.

« LES SCÈNES DU JURA » sont tenus de signaler à la VILLE DE DOLE tout incident ou avarie touchant au gros œuvre du bâtiment.

« LES SCÈNES DU JURA » font leur affaire de l'assurance couvrant les risques de vol, d'incendie, d'explosion, de dégâts des eaux pour le matériel et le mobilier qui sont sa propriété ou celle de son personnel, ainsi que les aménagements lui appartenant éventuellement.

« LES SCÈNES DU JURA » s'engagent à souscrire une assurance responsabilité civile.

La VILLE DE DOLE et « LES SCÈNES DU JURA » fourniront chacune une attestation d'assurance.

LA VILLE DE DOLE, propriétaire, renonce au recours qu'elle serait fondée à exercer contre « LES SCÈNES DU JURA », en vertu des articles 1302, 1732 à 1735 du Code Civil. De même, la Compagnie d'assurance qui couvre les risques afférents aux bâtiments communaux, renonce également au recours qu'elle serait fondée à exercer, subrogée aux droits du propriétaire.

« LES SCÈNES DU JURA » sont responsable des matériels, mobiliers, outillages ou équipements entreposés par des tiers dans le cadre de ses activités, à charge pour elle de se retourner contre les tiers en cas de faute ou de négligence.

Article 8 - Litiges

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, toute voie amiable par le biais du Comité de suivi avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec, tout contentieux portant sur l'interprétation ou sur l'application de cette convention devra être porté devant le Tribunal Administratif de Besançon.

Article 9 - Mentions / Communication

« LES SCÈNES DU JURA » s'engagent à mentionner sur tous les documents destinés au public, le nom et le logo de LA VILLE DE DOLE.

Article 10 - Durée et rupture de la convention

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juillet 2025 jusqu'au 30 juin 2026.

Article 11 - Modification et résiliation de la convention

Toute modification de la convention fera l'objet d'un avenant signé par les deux parties.

En cas d'irrégularité manifeste dûment constatée ou de non-respect de la convention, LA VILLE DE DOLE pourra résilier de plein droit ses relations contractuelles, après mise en demeure signifiée par LR/AR, non suivie d'effet dans les quinze jours de sa réception.

Chacune des deux parties a la possibilité de rompre unilatéralement la convention, sous réserve de respecter un préavis de six mois.

Les parties pourront convenir d'un commun accord d'une date de rupture de la convention. Dans ce cas, le délai de préavis prévu au présent article pourra être réduit.

Article 12 - Election de domicile

Les parties déclarent élire domicile à la Mairie de Dole pour l'exécution des présentes.

Fait à Dole le
En deux exemplaires

Pour LA VILLE DE DOLE,
Le Maire,

Jean-Baptiste GAGNOUX

Pour LES SCÈNES DU JURA,
La Présidente,

Claire CHATON-AUBEY



**PROJET DE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE
LOCAUX DU THEATRE MUNICIPAL DE DOLE
A L'ASSOCIATION « LES SCÈNES DU JURA »**

Entre

LA VILLE DE DOLE,

Hôtel de ville - place de l'Europe - 39100 DOLE,
Représentée par Monsieur Jean Baptiste GAGNOUX, Maire,
mandaté par le Conseil Municipal du 23 juin 2025
Désignée sous le terme « LA VILLE DE DOLE »
d'une part,

Et

L'Association « » LES SCÈNES DU JURA » »

4 rue Jean Jaurès - Le Théâtre - 39000 LONS LE SAUNIER
Représentée par sa Présidente, Madame Claire CHATON-AUBEY
Mandatée par le Conseil d'Administration du 19 mai 2025
SIRET n° 413 401 373 000 19
Désignée sous le terme « LES SCÈNES DU JURA » et « L'ASSOCIATION »
d'autre part,

PREAMBULE

La VILLE DE DOLE possède un Théâtre municipal dit « à l'italienne », lieu emblématique de diffusion de l'art dramatique, chorégraphique et lyrique, depuis 1843. Son architecture et l'esthétique de sa salle portent la marque d'un Théâtre de ville.

« LES SCÈNES DU JURA », Scène Nationale, association loi 1901, dont le projet est défini dans le cadre d'une Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO), assurent depuis 1996 à Dole la présence du spectacle vivant sous toutes ses formes. Ainsi, le Théâtre municipal est le lieu de diffusion, de création et de mise en œuvre d'actions culturelles, et le lieu de travail de l'équipe permanente de la Scène nationale.

Dans ce cadre, il est convenu ce qui suit :

Afin de répondre aux attentes de LA VILLE DE DOLE, et pour que « LES SCÈNES DU JURA » puissent exercer leurs missions, LA VILLE DE DOLE confie la gestion du Théâtre municipal à « LES SCÈNES DU JURA ».

Ainsi, la présente convention détermine en adéquation avec la CPO 2025-2028 les modalités de mises à disposition immobilières effectuées par la VILLE DE DOLE auprès de « LES SCÈNES DU JURA ».

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la VILLE DE DOLE met à disposition de l'Association « LES SCÈNES DU JURA » le Théâtre Municipal situé à Dole :

Article 2 - Désignation des locaux mis à disposition

L'ensemble des espaces mentionnés ci-après est mis à disposition de « LES SCÈNES DU JURA » afin de lui permettre d'assurer le projet artistique et culturel de la direction et l'activité qui en découle.

Cette occupation relève du droit d'occupation précaire et non d'un bail, l'Association ne peut donc céder les droits en résultant.

A – LE THEÂTRE MUNICIPAL – 30 rue Mont-Roland à Dole

LA VILLE DE DOLE met à disposition de « LES SCÈNES DU JURA » l'ensemble des locaux et équipements du Théâtre Municipal, à savoir :

- 1 salle de spectacles d'une capacité de 390 places;
- 1 « Foyer du Théâtre » pouvant accueillir 138 personnes,
- 4 loges d'artistes,
- 1 Péristyle,
- 1 espace de Billetterie,
- 4 espaces bureaux,
- Des locaux de rangements, une lingerie, des locaux techniques, un local poubelle.

Ces locaux représentent une surface de 2500 m².

Article 3 - Conditions financières de la mise à disposition des locaux

La mise à disposition permanente des locaux sus désignés dans l'article 2 est consentie à titre gratuit.

Article 4 - Accueil de manifestations culturelles au Théâtre municipal

La programmation de « LES SCÈNES DU JURA » est prioritaire. Cependant, les salles de spectacle du Théâtre Municipal peuvent accueillir d'autres manifestations.

L'accueil de toutes ces manifestations ne pourra se faire sans la présence du personnel qualifié et habilité par la direction de « LES SCÈNES DU JURA », de même qu'un service de sécurité dédié au lieu tel qu'il est déterminé par la Commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de Dole en application des articles MS 46 et L14-4 du règlement de sécurité contre l'incendie relatif aux ERP et conforme à la Licence d'entrepreneur de spectacles n° PLATES-R-2024-003179-3180-3187-3188-3231, ainsi que le personnel de sécurité Vigipirate (fouille et/ou palpation).

Le service de scène et d'exploitation est exclusivement assuré par le personnel attaché à l'Association (hors dispositions de l'alinéa C de cet article). Seule la direction de « LES SCÈNES DU JURA » pourra juger du nombre de personnel et des services nécessaires à la sécurité et au bon déroulement des manifestations. L'ensemble du matériel scénique (monte-charge, cintres, rideau de fer, matériel son et lumière...) devra être exclusivement manipulé par du personnel autorisé par le Directeur Technique ou le Régisseur Général.

Il est précisé que les spectacles de « LES SCÈNES DU JURA » sont prioritaires et que c'est à la Ville de saisir le personnel de « LES SCÈNES DU JURA » afin de convenir d'une date de manifestation.

Il convient également, dans un souci de bonne gestion, de saisir « LES SCÈNES DU JURA » 100 jours au moins avant la manifestation.

Concernant l'utilisation du théâtre, « LES SCÈNES DU JURA » accueilleront des manifestations à titre gratuit **6 jours d'utilisation** par an. Cependant, le personnel d'accueil, le personnel de sécurité ERP et de sécurité Vigipirate nécessaire au bon déroulement des manifestations seront facturés par l'Association, selon un devis proposé au moment de la réservation.

Concernant **le foyer du Théâtre**, il pourra être utilisé exceptionnellement par la Ville pour des manifestations particulières. Il convient de saisir « LES SCÈNES DU JURA » bien en amont de la manifestation. Le foyer sera mis à disposition gratuitement **une fois par trimestre**. Si le personnel de « LES SCÈNES DU JURA » ou si un SSIAP devait être mobilisé à l'occasion d'une manifestation au Foyer du Théâtre, « LES SCÈNES DU JURA » adresseront un devis au moment de la réservation.

« LES SCÈNES DU JURA » peuvent mettre les locaux du Théâtre Municipal à disposition d'autres utilisateurs (notamment associatifs) pour des manifestations, selon le règlement intérieur des lieux, aux tarifs de prestations et au calendrier validés par le conseil d'administration.

Un devis des prestations facturées (technique, d'accueil, de sécurité) et une convention d'utilisation devront impérativement être établis et signés par l'utilisateur en amont de la manifestation.

Tout personnel ou service supplémentaire au regard de celui défini dans le devis initial sera facturé quel que soit l'utilisateur, après nouveau devis et accord préalable.

« LES SCÈNES DU JURA » doivent assurer la police interne et veiller au respect des lieux par les utilisateurs extérieurs. Elle veille à leur fonctionnement, à l'accueil, au respect de la réglementation en matière de sécurité sur la base de préconisations de la commission de sécurité d'arrondissement.

Article 5 - Conditions d'utilisation des locaux

Les locaux de la présente convention de mise à disposition, seront utilisés conformément à leur destination pour la réalisation des actions mentionnées en préambule.

Les locaux ne devront pas être utilisés pour des activités à but politique ou confessionnel.

« LES SCÈNES DU JURA » prennent les espaces dans l'état où ils se trouvent lors de l'entrée en jouissance, tel que dûment constaté par un état des lieux dressé contrairement à la signature de la présente Convention.

Toute modification des locaux ne peut se faire qu'après accord express de la VILLE DE DOLE. Le mobilier et le matériel appartenant à la VILLE DE DOLE sont mis gracieusement à la disposition de « LES SCÈNES DU JURA » qui en assurent la conservation et l'entretien.

Un inventaire du mobilier et du matériel est dressé contrairement et tenu à jour. Un état est transmis chaque année avant le 30 mars à la VILLE DE DOLE par « LES SCÈNES DU JURA ». La VILLE DE DOLE étudie la prise en charge du renouvellement du matériel acquis par elle pour le fonctionnement normal des activités du Théâtre et de la Fabrique après amortissement.

« LES SCÈNES DU JURA » sont tenus de se conformer aux lois et règlements relatifs aux salles de spectacles, aux règles d'hygiène et de sécurité.

Article 6 - Entretien et maintenance du Théâtre municipal

LA VILLE DE DOLE prend à sa charge les travaux et la maintenance qui incombent à tout propriétaire d'immeuble, à l'exception de ceux qui seraient consécutifs à une négligence de la part de « LES SCÈNES DU JURA ».

LA VILLE DE DOLE s'acquitte des taxes diverses et des contributions foncières.

LA VILLE DE DOLE prend à sa charge les frais relatifs au fonctionnement des établissements, à savoir :

- la prise en charge des contrats d'entretien, des matériels et installations propres au bâtiment et vérifications réglementaires de sécurité liées à la réglementation ERP et Code du travail (ventilation et chauffage, armoires électriques et électricité générale, rideau de fer, centrale d'alarme et de sécurité, matériels de protection contre l'incendie, machinerie...);

« LES SCÈNES DU JURA » veillent particulièrement à une gestion économe et à une maîtrise des consommations en fluides, notamment électriques. Un bilan de ces charges sera établi par la Ville.

« LES SCÈNES DU JURA », pour sa part, supporteront les charges correspondant à tous les abonnements et consommations relatifs à la téléphonie, à Internet et au matériel informatique et bureautique.

Le nettoyage courant des locaux sera régulièrement assuré par « LES SCÈNES DU JURA ». L'usage de produits d'entretien adaptés aux différents supports devra être conforme aux préconisations transmises lors l'état des lieux (parquets, moquettes, tomettes, comblanchien, dalles de pierre...).

Un nettoyage plus approfondi sera effectué une fois par an à la charge de LA VILLE DE DOLE comprenant le nettoyage des vitres et des sols.

Article 7 - Assurances

La VILLE DE DOLE, par l'intermédiaire de son contrat d'assurance, couvre les risques de vol, d'incendie, de dégâts des eaux, d'explosion de l'ensemble des locaux, ainsi que tous les aménagements immeubles par destination pour le matériel et le mobilier lui appartenant.

« LES SCÈNES DU JURA » ne peuvent être tenus pour responsable des dégâts pouvant survenir aux immeubles sauf en cas de faute grave, de négligence et de défaillance dûment constatées ou de défaut d'organisation.

« LES SCÈNES DU JURA » sont tenus de signaler à la VILLE DE DOLE tout incident ou avarie touchant au gros œuvre du bâtiment.

« LES SCÈNES DU JURA » font leur affaire de l'assurance couvrant les risques de vol, d'incendie, d'explosion, de dégâts des eaux pour le matériel et le mobilier qui sont sa propriété ou celle de son personnel, ainsi que les aménagements lui appartenant éventuellement.

« LES SCÈNES DU JURA » s'engagent à souscrire une assurance responsabilité civile.

La VILLE DE DOLE et « LES SCÈNES DU JURA » fourniront chacune une attestation d'assurance.

LA VILLE DE DOLE, propriétaire, renonce au recours qu'elle serait fondée à exercer contre « LES SCÈNES DU JURA », en vertu des articles 1302, 1732 à 1735 du Code Civil. De même, la Compagnie d'assurance qui couvre les risques afférents aux bâtiments communaux, renonce également au recours qu'elle serait fondée à exercer, subrogée aux droits du propriétaire.

« LES SCÈNES DU JURA » sont responsable des matériels, mobiliers, outillages ou équipements entreposés par des tiers dans le cadre de ses activités, à charge pour elle de se retourner contre les tiers en cas de faute ou de négligence.

Article 8 - Litiges

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, toute voie amiable par le biais du Comité de suivi avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec, tout contentieux portant sur l'interprétation ou sur l'application de cette convention devra être porté devant le Tribunal Administratif de Besançon.

Article 9 - Mentions / Communication

« LES SCÈNES DU JURA » s'engagent à mentionner sur tous les documents destinés au public, le nom et le logo de LA VILLE DE DOLE.

Article 10 - Durée et rupture de la convention

La présente convention est conclue pour une durée d'une année, à compter du 1^{er} juillet 2025, jusqu'au 30 juin 2026.

Article 11 - Modification et résiliation de la convention

Toute modification de la convention fera l'objet d'un avenant signé par les deux parties.

En cas d'irrégularité manifeste dûment constatée ou de non-respect de la convention, LA VILLE DE DOLE pourra résilier de plein droit ses relations contractuelles, après mise en demeure signifiée par LR/AR, non suivie d'effet dans les quinze jours de sa réception.

Chacune des deux parties a la possibilité de rompre unilatéralement la convention, sous réserve de respecter un préavis de six mois.

Les parties pourront convenir d'un commun accord d'une date de rupture de la convention. Dans ce cas, le délai de préavis prévu au présent article pourra être réduit.

Article 12 - Election de domicile

Les parties déclarent élire domicile à la Mairie de Dole pour l'exécution des présentes.

Fait à Dole le
En deux exemplaires

Pour LA VILLE DE DOLE,
Le Maire,

Jean-Baptiste GAGNOUX

Pour « LES SCÈNES DU JURA »,
La Présidente,

Claire CHATON-AUBEY

ASSOCIATION LES SCÈNES DU JURA

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND
DOLE**

**PROJET DE CONVENTION ANNUELLE DE
FINANCEMENT**

AU TITRE DE L'ANNÉE 2025

Entre

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole,

Place de l'Europe – BP 89 - 39 108 DOLE Cedex

Tél : 03 84 79 79 79– Fax : 03 84 79 79 96

Représentée par Monsieur Jean-Pascal FICHERE, Président,

Ci-après dénommée la Communauté d'Agglomération,

Et

L'Association LES SCÈNES DU JURA,

4, rue Jean Jaurès - 39 000 Lons-le-Saunier

Tél : 03 84 86 03 05 – Fax : 03 84 24 10 45

N° Siret : 413 401 373 00019 / Code APE : 9001 Z

N° Licence : LD-19-405 / N° TVA Intracommunautaire : FR 5841340137300019

Représentée par Madame Claire CHATON-AUBEY, Présidente,

Ci-après dénommée l'Association,

PRÉAMBULE

La présente convention s'appuie sur la prévision de la signature de la convention annuelle d'objectifs et de moyens 2025-2028.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole s'engage à soutenir financièrement l'Association LES SCÈNES DU JURA au titre des actions réalisées dans le cadre de son objet social et de l'activité d'une Scène Nationale.

ARTICLE 2 – PÉRIODE CONCERNÉE ET DURÉE

La présente convention est conclue au titre du budget 2025 et pour une durée d'un an.

ARTICLE 3 – SUBVENTION REÇUE EN COMPLÉMENT DE PRIX

Les recettes commerciales prévisionnelles de l'activité de présentation de spectacles et des actions d'accompagnement vers le public sont estimées à 276 700€ HT compte tenu d'un prix de vente moyen du billet de 11.81€ HT et d'une fréquentation prévisionnelle de 25 492 spectateurs.

Sur cette base, afin de compenser l'insuffisance de prix résultant des objectifs de soutien visant à favoriser l'accès du plus grand nombre et permettant la mise en œuvre du projet artistique et culturel, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole accorde à l'Association LES SCÈNES DU JURA une subvention de **381 945 € TTC** (trois cent quatre-vingt-un euros et neuf cent quarante-cinq euros) pour l'année 2025.

Cette subvention est spécialement versée en contrepartie de la réalisation des activités et des actions précitées et est destinée à compléter le prix de vente des billets.

ARTICLE 4 – MONTANT

Compte tenu de la présentation par l'Association de son budget prévisionnel 2025 d'un montant total de 3 151 954 € HT, lors de la réunion de son Conseil d'Administration du 3 décembre 2024, pour 2025 l'aide de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole s'établit selon le détail suivant :

- ▶ **381 945 € TTC** (soit 374 089,13 € HT et 7 855,87 € de tva à 2.1%) concernant l'aide au fonctionnement du projet artistique et culturel du directeur afin de permettre le maintien d'un programme d'activités artistiques d'envergure nationale (voir article 3 pré-cité).

ARTICLE 5 – MODALITÉS DE VERSEMENT

La subvention sera versée à l'Association Les Scènes du Jura à la Banque du Crédit Agricole de Franche-Comté : Code banque 12 506 – Code Guichet 39061 – Compte 55005177272 – Clé 40.

Un premier versement de 190 972 € a été effectué en mars 2025,
Le solde de la subvention soit 190 973 € sera versé au plus tard en juillet 2025.

ARTICLE 6 – MODALITÉS COMPTABLES

L'Association LES SCÈNES DU JURA s'engage à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général révisé.

L'Association LES SCÈNES DU JURA s'engage à désigner un commissaire aux comptes agréé parmi les experts régulièrement inscrits à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes en application de la Loi n° 84-148 du 1^{er} mars 1984 et du décret d'application du 1^{er} mars 1985. Ce commissaire aux comptes certifie les comptes de l'exercice clos.

Pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, l'ordonnateur est son Président. Le comptable assignataire est le Trésorier Payeur Général.

ARTICLE 7 – OBLIGATIONS PARTICULIÈRES DU BÉNÉFICIAIRE

L'Association LES SCÈNES DU JURA s'engage :

- à mentionner de manière apparente, dans tous les documents d'informations ou de promotion édités par ses soins pour la réalisation de la mission sus définie, une référence à la contribution de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole;
- à adresser à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole un compte-rendu précis de la réalisation de la mission au plus tard douze mois après la signature de la présente convention.

ARTICLE 8 – REVERSEMENT ÉVENTUEL

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pourra ordonner le reversement total ou partiel de la subvention en cas d'inexécution totale ou partielle de la mission confiée, ou en cas de non-respect des obligations particulières du bénéficiaire.

ARTICLE 9 – LITIGE

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de cette convention est la compétence du Tribunal Administratif de Besançon.

Fait en trois exemplaires, à Lons-le-Saunier, le

**Pour LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND DOLE**

Le Président,
M. Jean-Pascal FICHERE

Pour LES SCÈNES DU JURA,

La Présidente,
Mme Claire CHATON-AUBEY